



savigny-le-temple

Les Centres
Sociaux
de Savigny



On s'y rassemble tous !



PROJET
SOCIAL

2024 / 2026

CENTRE SOCIAL LUCIE
ET RAYMOND AUBRAC



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1ère partie : Le centre social et son territoire : contextualisation	4
I- IDENTIFICATION DU CENTRE SOCIAL	4
II- PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT	5
Savigny-le-Temple, une ville aux multiples atouts	5
Savigny-le-Temple, une vie quotidienne facilitée ; presque partout.....	7
Quartier des droits de l'Homme et de la Résistance, quartier à favoriser	8
III- PRESENTATION DU CENTRE SOCIAL	13
Le Centre Social fédéré, un ancrage éthique	14
Le Centre Social agréé, un ancrage institutionnel	14
Mode de gouvernance et instances	16
2^{nde} Partie : De la préfiguration à l'élaboration du projet : Démarche et stratégie	19
I- DEMARCHE STRATEGIQUE D'ELABORATION DU PROJET	19
II- PHASAGE : UNE DEMARCHE PAR ETAPE.....	20
III- RETROPLANNING.....	21
IV- DEMARCHE DE CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION.....	22
Démarche de concertation des habitants	22
Actions en direction des partenaires.....	25
3^{ème} PARTIE : Evaluation du projet de préfiguration	27
I- PRESENTATION DES ORIENTATIONS	27
II- ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT CITOYEN.....	27
III- FAVORISER L'ACCES AUX DROITS.....	28
IV- APPORTER DES REPONSES AUX PROBLEMATIQUES JEUNESSE DU QUARTIER.....	29
V- ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE	30
4^{ème} Partie : Projet social 2024-2026 : le territoire et ses enjeux	31
I. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	31
II. ORIENTATIONS DU PROJET SOCIAL	32
III. PLAN D'ACTIONS : ARBRE A OBJECTIFS	36
Conclusion	38
Annexes	39
FICHES ACTIONS.....	39
MOYENS FINANCIERS	49
PLAN DES LOCAUX.....	50
Relais Aubrac	50
Maison des Droits de l'Homme	51
Carte politique de la ville	52
CHARTRE DE LA LAÏCITE DE LA BRANCHE FAMILLE	53

La Ville de Savigny-le-Temple, auparavant intégrée au Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart, est désormais rattachée à Grand Paris Sud. Ceci lui fait prendre une autre dimension face à des communes de l'Essonne qui ont connu une plus forte urbanisation.

L'équipe municipale a pris plusieurs engagements auprès des habitants face aux enjeux auxquels ils sont confrontés, à la fois dans leur vie quotidienne et face à l'évolution de la société. En tant que ville nouvelle qui s'est développée rapidement, Savigny-le-Temple préserve une identité bien à elle, entre forêts et vie citadine. Les centres sociaux ont vocation à s'appuyer sur un projet territorial afin de garantir à chacun sa place dans la vie locale. Les piliers de ce projet territorial sont notamment une ville nourricière, une ville qui aide à la santé de tous, une ville sobre et vertueuse, une ville qui soutient et qui crée, une ville modernisée et connectée, une ville attentive aux jeunes, une ville solidaire.

Pour améliorer l'image du quartier, la municipalité s'appuie sur les forces en présence telles que les habitants représentant le Conseil Citoyen, les représentants des locataires, les associations, ainsi que les représentants de la communauté éducative.

La préfiguration du centre social s'est faite sur la base des dynamiques existantes à la Maison des Droits de l'Homme. Cette démarche a eu pour vocation d'être attentive aux besoins sociaux des plus vulnérables, tout en s'adressant à l'ensemble des habitants. Elle a eu également vocation à équilibrer l'offre de services publics, et plus particulièrement des centres sociaux sur la commune.

La Maison des Droits de l'Homme a ouvert ses portes en décembre 2016, après un « chantier de remise en état » effectué par des jeunes du quartier. Les locaux, mis à disposition par le bailleur dans le cadre de la convention d'abattement de taxe foncière, sont situés en entrée du quartier de Savigny-le-Temple, quartier des Droits de l'Homme.

Cette ouverture s'est réalisée dans le cadre d'un constat partagé : « faible présence » des services publics et privés, problématiques jeunesse, volonté de développer l'engagement citoyen. Au-delà de ces éléments objectifs, le quartier des Droits de l'Homme se situe géographiquement entre le centre-ville, fortement pourvu en équipements et services et le quartier des Cités Unies, territoire nouveau, doté d'une image « favorisée », de commerces, de services et de la nouvelle médiathèque. Face à ces dynamiques fortes, le quartier peut être perçu par ses habitants comme délaissé.

De plus, l'espace public est investi par plusieurs points de deal qui sont connus et traités par la sécurité publique. L'arrivée de services publics « gêne » le commerce sous-terrain présent sur le secteur. La volonté politique est d'investir « autrement » l'espace public permettant ainsi à l'ensemble des habitants de retrouver un cadre de vie apaisé.

Si une attention particulière était portée à la « jeunesse » par l'affectation de 2 agents issus de l'animation et de la médiation, l'intention était bien de s'adresser à l'ensemble de la population. Sur la base d'une convention, le Conseil Citoyen a donc immédiatement été acteur du lieu, en développant plusieurs activités en direction de l'ensemble de la population.

Pour répondre au manque de services publics, une France Services a été labellisée au sein de ses locaux en novembre 2021. Elle est positionnée comme un des piliers du futur centre social.

Toutefois, les locaux sont inadaptés à une concomitance des activités. En effet, si l'ouverture de la MDH en pied d'immeuble fut le 1^{er} jalon du réinvestissement du service public local, la période de préfiguration a conforté l'inadaptation des locaux au développement d'autres activités. De fait, les espaces sont restreints et les activités ne peuvent pas se dérouler simultanément (à titre d'exemple, les ateliers familles ont dû se dérouler en présence d'habitants effectuant leurs démarches administratives sur les ordinateurs).

1ERE PARTIE : LE CENTRE SOCIAL ET SON TERRITOIRE : CONTEXTUALISATION

I- IDENTIFICATION DU CENTRE SOCIAL

Organisme gestionnaire	Mairie de Savigny-le-Temple
Adresse de la structure	Centre social Lucie et Raymond Aubrac 25 rue Missak Manouchian 77176 Savigny-le-Temple Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9H/12H et 13H30/18H Jeudi : 13H30/18H Tel : 06.09.67.55.27 Mail : d.belaarje@savigny-le-temple.fr Annexe : Maison des Droits de l'Homme Place des Droits de l'Homme 77176 Savigny-le-Temple Tel : 09 67 76 55 82 Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9H/12H et 13H30/17H30 Jeudi : 13H30/17H30
Représentant légal	Marie-Line PICHERY, Maire
Adresse du gestionnaire	Mairie de Savigny-le-Temple Place François Mitterrand 77176 Savigny-le-Temple Tel : 01 64 10 19 51
Année de mise en service de l'équipement	2023
Nombre d'habitants de la commune	30 212
Zone d'influence du quartier	3 000 habitants
Budget 2023	564 500 €
Locaux	Au 1 ^{er} novembre 2023 1 bâtiment public : Lucie & Raymond AUBRAC <ul style="list-style-type: none">- 4 bureaux- 8 salles d'activités / réunion- 1 hall d'accueil- 3 espaces de stockage Locaux annexes : Maison des Droits de l'Homme mis à disposition par le bailleur (116 m2) <ul style="list-style-type: none">- Une salle d'activités- 2 bureaux- 1 hall d'accueil

II- PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT

Savigny-le-Temple est le siège de nombreuses administrations et institutions. La commune présente aussi beaucoup d'autres atouts (enseignement secondaire bien implanté, infrastructure sportive et culturelle bien développée, dynamisme économique).

Afin de mieux comprendre le contexte et les enjeux qui se jouent, il paraît nécessaire de conduire cette étude de l'environnement à travers plusieurs axes thématiques.

SAVIGNY-LE-TEMPLE, UNE VILLE AUX MULTIPLES ATOUS

Savigny-le-Temple se situe à environ 50 km au sud-est de Paris ; dans le plus grand département d'Île de France : la Seine-et-Marne (77).

Le territoire offre une position « stratégique » aux portes du bassin d'échanges entre Paris et l'international.

UNE VILLE AU CONFLUENT D'AXES ROUTIERS IMPORTANTS



➤ **Au carrefour de 2 pôles économiques majeurs :**

La région Ile-de-France et le bloc de régions Bourgogne/Rhône-Alpes, Suisse, Allemagne du Sud et Italie du Nord.

➤ **De nombreux moyens d'accès et de transports qui facilite une desserte locale :**

- Autoroutier (A4 A5 A6)
- Ferroviaire (RER Transilien)
- Différents réseaux de bus (Citalien, TZEN2 *en cours*, Seine -et-Marne Express, Noctilien)
- Aérien (Orly : 30 km ; Roissy-CDG :65 km)

La ville offre une position géographique stratégique en termes d'accessibilité et de développement socio-économique. Elle accueille plusieurs plateformes logistiques liées à cette situation spécifique.

Le développement de voies douces et de transports de proximité permet également de valoriser les circulations locales tant pour les aspects économiques que culturels. Le TZEN en construction permettra de relier Carré Sénart à la gare de Melun ; il traversera Savigny-le-Temple sur 6 kilomètres, ce qui favorisera le déplacement inter-quartiers.

UNE VILLE RESOLUMENT « VERTE »

Savigny-le-Temple préserve son identité entre urbain et rural. Un programme d'agriculture urbaine (*ville nourricière*) a vocation à marquer cette identité en associant les habitants.

Son territoire s'étend sur une superficie totale de 12 km², dont près de 10% reste boisée.

« Grandir, mais sans perdre son naturel », telle est la devise de Savigny-le-Temple.

Quelques chiffres clés

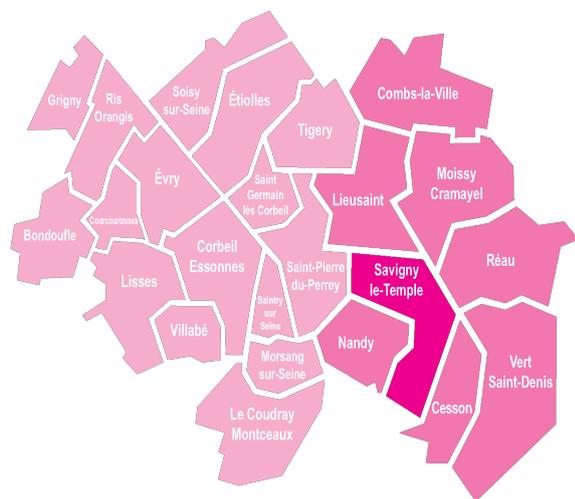
Superficie de la commune	1197 ha
Surfaces boisées	120 ha
Surfaces engazonnées	121 ha
Nombre d'arbres	6400
Chemins ruraux	7 km
Voies piétonnes	13 km
Plans d'eau	24 ha
Longueur de haies	10 km
Massifs de fleurs	0,13 ha
Voiries communales	80 km
Parking public	9 ha

ÉMERGENCE D'UNE VILLE NOUVELLE, CHARGÉE D'HISTOIRE¹

Hier petit village briard de 783 habitants, Savigny-le-Temple compte plus de 30 000 habitants² aujourd'hui. Loin d'être seulement une ville nouvelle, Savigny-le-Temple constitue un emplacement attrayant dès l'époque antique (proximité d'axes fluviaux et terrestres importants, terres fertiles...).

Savigny-le-Temple est ainsi portée par un patrimoine historique prestigieux, tantôt commanderie templière, tantôt domaine royal, à l'ombre des seigneurs³. Autant de patrimoine que les savignien.nes peuvent s'approprier.

Après 40 ans d'urbanisation, Savigny-le-Temple fait partie de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud composée de 23 communes. Grand Paris Sud est implanté sur 2 départements : 8 communes en Seine-et-Marne et 15 en Essonne. Il s'agit de la première communauté d'agglomération française en nombre d'habitants.



Dates clés :

1973, Agglomération nouvelle de Sénart

2016, Grand Paris Sud

Compétences : Enseignement supérieur, transport, Eau et assainissement, Déchets, **politique de la ville...**

En importance démographique, la ville est :

- La 1^{ère} de Sénart
- La 3^{ème} de Grand Paris Sud
- La 5^{ème} de Seine-et-Marne

¹ Source : service archives et documentation de la ville. Sites internet : collectivités-locales.gouv.fr, savigny-le-temple.fr, grandparissud.fr

² Journal officiel de décembre 2021

³ « Il était une fois Savigny-le-Temple » P.Arduise, S.Di Folco, M.Giovaninetti, A.Traca

ENTITES URBAINES ET VIE SOCIALE : LES QUARTIERS DE SAVIGNY-LE-TEMPLE

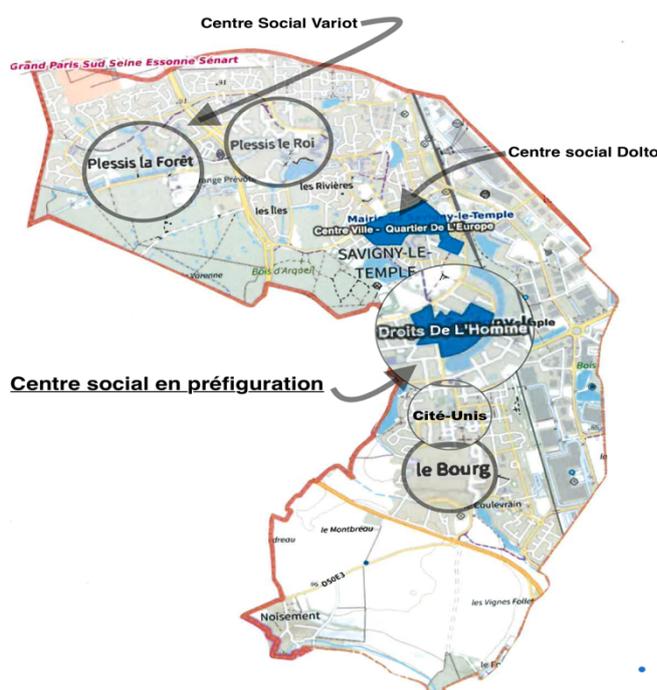
Savigny-le-Temple se découpe en différentes unités urbaines, chacune avec ses particularités et son identité sociale qui lui est propre. Certains secteurs, plus fragiles, sont à favoriser et concentrent l'attention des pouvoirs publics.

Le quartier des Droits de l'Homme et de la Résistance est l'une de ces zones urbaines à favoriser.

La municipalité a pris l'engagement de renforcer son projet de développement social et local¹ en créant un 3^{ème} centre social sur cette partie de la ville. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques locales, la ville souscrit à de nombreux programmes et dispositifs de la *Politique de la ville*². Ces programmes émanent directement de la législation sur l'égalité des territoires³.

SAVIGNY-LE-TEMPLE, UNE VIE QUOTIDIENNE FACILITEE ; PRESQUE PARTOUT...

La ville de Savigny-le-Temple est dotée de nombreux équipements. En voici une liste non-exhaustive :



Enseignement

11 groupes scolaires primaires, 3 collèges, 2 lycées

Petite enfance

Crèche familiale, crèche collective, 2 multi-accueils

Culture

Conservatoire Gabriel Fauré, Espace Prévert, Café Danse Bobby Sand, Médiathèque des Cités Unies, Café Musique l'Empeinte

Sport

Nombreux gymnases et stades, piscine...

Jeunesse

3 structures de proximité, SIJ (Structure Information Jeunesse)

Social

CCAS, 2 centres sociaux (centre et nord),
1 centre social en préfiguration (sud)

Autres

Gare RER, nombreux commerces, hypermarché

Les équipements sportifs et éducatifs sont répartis sur l'ensemble de la ville ; les services administratifs sont plus particulièrement situés en centre-ville ce qui peut amener à un sentiment de délaissement de la part des habitants du quartier des Droits de l'Homme. **Le quartier des Droits de l'Homme est moins pourvu que d'autres, en termes de structures de proximité.** Des circuits de circulation piétons (via le parc urbain) et transports en commun permettent de se rendre auprès des services publics.

Pour agir à la fois sur l'accès aux droits des publics et ce ressenti des habitants, le nouveau centre social est situé à la croisée des quartiers Sud de la ville. Il a vocation à créer du lien entre les habitants du quartier des Droits de l'Homme, des Cités Unies et du Bourg. Au-delà de l'aspect géographique, il s'agit de tenir compte du territoire vécu. En effet, le collège de la Grange du Bois, situé à proximité, accueille des jeunes, « citoyens en devenir », des différents quartiers alentours. La médiathèque située sur le quartier des Cités Unies est identifiée par les habitants comme un lieu-ressources, tout comme les commerces de proximité.

Le centre social a un enjeu de mixité sociale qui s'appuie sur cette cohérence de lien entre les équipements.

¹ Projet municipal 2020-26, engagement n°103 : renforcement des activités des centres sociaux par la création d'un 3^{ème} centre social.

² Politique de la Ville : politiques publiques de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés.

³ Conformément à l'article 1 du décret n°2014-1750

Territoire(s) d'implantation

Le quartier des **Droits de l'Homme et de la Résistance** est appelé « **quartier des Droits de l'Homme** » communément ; tant par les habitants que par les acteurs du territoire. La spécificité de ce territoire est à prendre en compte dans l'élaboration du projet social, tout en préservant notre objectif de mixité sociale.



Infos clés :

Une partie du quartier des Droits de l'Homme et de la Résistance est intégrée au dispositif « **Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville** »¹

L'ensemble du quartier des Droits de l'Homme et de la Résistance est « **Zone de sécurité prioritaire** ».

Le quartier compte près de **3 000 habitants**

(Soit 10% de la population de la ville)

Le QPV des Droits de l'Homme représente **1137 habitants**².

(Soit près de 35% de la population totale du quartier)

La politique de la ville

- assurer l'égalité entre les territoires
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines
- améliorer les conditions de vie de leurs habitants

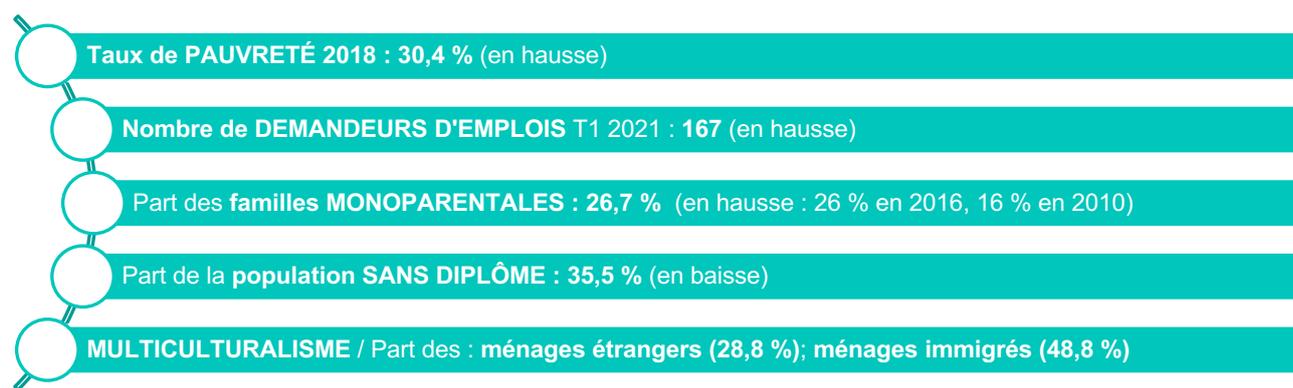
Zone de Sécurité Prioritaire

- qui souffre plus que d'autres d'une insécurité quotidienne et d'une délinquance enracinée
- qui connaît depuis quelques années une dégradation importante de ses conditions de sécurité
- et qui a été identifiée comme telle par le Ministère de l'Intérieur

¹ Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

² Source : SIG Politique de la Ville / Insee Recensement de la Population 2018.

Indicateurs¹ QPV Droits de l'Homme



DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La ville a vu sa population croître, même si un pallier semble être atteint à ce jour. L'augmentation est de 3,5% entre 2011 et 2016. Nous constatons les caractéristiques suivantes :

- 47,4% des habitants ont moins de 30 ans
- Augmentation de 10,3% des 60 ans et + entre 2011 et 2016 (12,2% de la population en 2016)
- De 33,3% des foyers d'une personne (22,6% des ménages en 2016)
- De 31,9% des familles monoparentales (14,2% des ménages en 2016)
- De 25,5% des familles de 4 enfants et + (6,6% des ménages)

Répartition par tranches d'âge

Données INSEE 2016	Ville	%
Ensemble	30 097	100%
0 à 14 ans	7 976	26,5%
15 à 29 ans	6 287	20,9%
30 à 44 ans	6 511	21,6%
45 à 59 ans	5 644	18,8%
60 à 74 ans	2 861	9,5%
75 ans et +	818	2,7%

**Une part importante de jeunes 0-24 ans
sur le quartier, comme sur la ville**

Une population vieillissante

Données SIG 2015	Ville	%	Droits de l'Homme	%	QPV	%
Ensemble	30 260	100%	2 937	100%	1 022	100%
0 à 5 ans	3 188	10,54%	237	8,06%		
6 à 10 ans	2 876	9,50%	208	7,08%		
11 à 17 ans	3 609	11,93%	364	12,39%		
18 à 24 ans	2 743	9,07%	391	13,32%		44%
25 à 54 ans	12 737	42,09%	1 181	40,20%		
55 à 64 ans	2 890	9,55%	368	12,52%		
65 ans et +	2 216	7,32%	189	6,43%		

¹ Estimation Insee 2017

Catégories socio-professionnelles

Données INSEE 2016	Ville	%	Droits de l'homme
<i>Ensemble</i>	22 117	100%	100%
<i>Agriculteurs exploitants</i>	0	0	0
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	570	2,6%	1,9%
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	1 815	8,2%	5,11%
<i>Professions intermédiaires</i>	3 995	18,1%	17,71%
<i>Employés</i>	5 235	23,7%	24,70%
<i>Ouvriers</i>	3 221	14,6%	15,71%
<i>Retraités</i>	2 944	13,3%	10,75%
Autres personnes sans activité professionnelle	4 338	19,6%	24,22%

- **Taux de personnes sans activité professionnelle élevé**
- **Moins de CSP supérieures**

Activité et chômage

La ville de Savigny-le-Temple est soumise à un taux de chômage sensiblement plus élevé qu'en France, en hausse entre 2011 et 2016. Les femmes et les jeunes de 15 à 24 ans sont plus particulièrement concernés.

	2011	2016
<i>Nombre de chômeurs</i>	1 841	2 206
<i>Taux de chômage</i>	12,3%	14,7%
<i>Taux de chômage des hommes</i>	11,3%	13,4%
<i>Taux de chômage des femmes</i>	13,3%	16%

La situation est plus préoccupante dans le quartier prioritaire des Droits de l'Homme. Le taux de chômage est de 19,9% en 2015.

Revenus disponibles

	QPV	Commune	Agglomération
<i>Revenu médian</i>	1 273	1 678	1 655
<i>1^{er} quartile</i>	976	1 211	1 145
<i>3^{ème} quartile</i>	1 713	2 173	2 261
<i>Taux de pauvreté</i>	27,5%	15,2%	18,9%

Le taux de ménages imposés est de 60,1% sur la commune alors qu'il est de 40,8% sur le quartier prioritaire.

Typologie des familles allocataires

Données CAF 2016	Département	Ville	Droits de l'homme
<i>Part de la population couverte par la CAF</i>	51,4%	60,7%	75,8%
Structure par âge			
<i>Moins de 25 ans</i>	7,5%	5,8%	4,8%
<i>De 25 à 44 ans</i>	60,8%	61,5%	58,4%
<i>De 45 à 59 ans</i>	24,8%	26,5%	29%
<i>Plus de 60 ans</i>	6,8%	6,1%	7,8%
Structure familiale			
<i>Allocataires isolés</i>	28,3%	24%	21,2%
<i>Couples sans enfant</i>	3,3%	3%	5,2%
<i>Familles monoparentales</i>	18,7%	21,5%	26,8%
<i>Couples sans enfant(s)</i>	49,7%	51,5%	46,8%
Familles allocataires			
<i>1 enfant</i>	25,8%	23,2%	21,2%
<i>2 enfants</i>	48,6%	43,1%	35,3%
<i>3 enfants et +</i>	25,5%	33,7%	43,5%
<i>Enfants à charge</i>			
<i>De moins de 3 ans</i>	15,4%	14%	12,5%
Enfants à charge			
<i>De 3 à 5 ans</i>	15,4%	14%	15,1%
<i>De 6 à 15 ans</i>	52,7%	53,5%	54,1%
<i>De 16 à 17 ans</i>	8,6%	9,3%	9,9%
<i>De 18 à 25 ans</i>	7,9%	9,1%	8,3%
<i>Bénéficiaires d'une aide au logement</i>			
<i>Logement parc social</i>	49,8%	60,4%	80%
<i>Logement parc privé</i>	34,3%	15,9%	4,8%
<i>Location en collectivité</i>	6,7%	9,8%	0,7%
Bénéficiaires des minimas sociaux			
<i>Part des allocataires percevant le RSA</i>	11,7%	11,9%	15,2%
<i>Par des allocataires de l'AAH</i>	6,8%	7,1%	8,2%
<i>Part des jeunes bénéficiaires de la prime d'activités</i>	17,9%	17,7%	6,9%
Allocataires dans le champ des revenus	224 589	5529	221
<i>Dont allocataires dépendants des prestations à 50%</i>	22,2%	23,5%	32,1%

Les caractéristiques des allocataires CAF sur le quartier prioritaire des Droits de l'Homme sont les suivants :

- Taux de couverture plus élevé que sur la commune ;
- Familles monoparentales surreprésentées
- Familles nombreuses prédominantes
- Peu de familles avec un seul enfant
- Dépendance des prestations plus élevée que le niveau moyen de la commune

HABITAT & CADRE DE VIE

Évolution du nombre de logements

Sur la commune, le nombre de logements augmente de 7,7% entre 2011 et 2016, au profit de logements plus petits. 39,3% des habitants sont locataires.

	Ville	%	QPV	%
Ensemble	10 189	100%	206	100%
1 pièce	477	4,7%		0,5%
2 pièces	1 098	10,8%		24%
3 pièces	2 186	21,5%		45,1%
4 pièces	2 795	27,4%		22,1%
5 pièces ou +	3 633	35,7%		8,3%

Sur le quartier des Droits de l'Homme, les logements sont gérés par 4 bailleurs :

- Habitat 77 et Valophis avec lesquels les relations sont régulières dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (préservation du bâti, diagnostic en marchant, dialogue avec les locataires). Ces bailleurs ont l'habitude de se réunir et de rencontrer les locataires à la Maison des Droits de l'Homme. Plusieurs rencontres entre l'équipe du centre social et le bailleur (gestionnaire, responsable de secteur, Conseillère en Economie Sociale et Familiale) ont permis de se donner des **perspectives communes pour le développement d'espaces d'agriculture urbaine, la mise en place d'animations à destination des familles, le réinvestissement de l'espace public.**
- 3F et CDC Habitat avec lesquels les relations sont à développer, bien que leurs parcs locatifs soient plus éloignés du cœur du quartier.

Cadre de vie, services de proximité et infrastructure de « l'animation de la vie sociale »

Le quartier des Droits de l'Homme se caractérise par la faiblesse de la présence de services de proximité. En effet, il n'y a aucun commerce, ni service de santé, même si l'ensemble de ses services peuvent se trouver dans une relative proximité. Toutefois, le quartier accueille une école primaire, une école maternelle, un collège, un gymnase, un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), ainsi que la Maison des Droits de l'Homme. De plus, se trouve à proximité immédiate, le stade d'honneur, et surtout le parc urbain ; ce dernier est largement évoqué comme élément important du quartier lors des entretiens avec les habitants.

Les autres services se situent sur le centre-ville (à 15 minutes à pied) ou dans le quartier des Cités-Unies, ces 2 quartiers étant accolés au quartier des Droits de l'Homme. Ce ressenti de délaissement est surtout lié au fort dynamisme de développement des 3 quartiers avoisinants.

Le quartier accueille le groupe scolaire primaire Pierre Brossolette. Plusieurs rencontres avec les directrices d'école ont permis de partager les constats suivants :

- Perte de repères de plusieurs enfants, désintérêt des parents pour la vie scolaire et sociale, besoin de liens plus forts entre l'école et la vie de quartier, manque de cohésion intra-familiale et de solidarité inter-familiale.
- Ceci nous a permis de se donner la perspective d'actions communes : présentation des centres sociaux lors de la journée d'intégration, espaces potagers en commun, mise à disposition de la ludothèque, renforcement de l'accompagnement à la scolarité, diverses actions de soutien à la parentalité à réfléchir.

Associations domiciliées sur le quartier des Droits de l'Homme

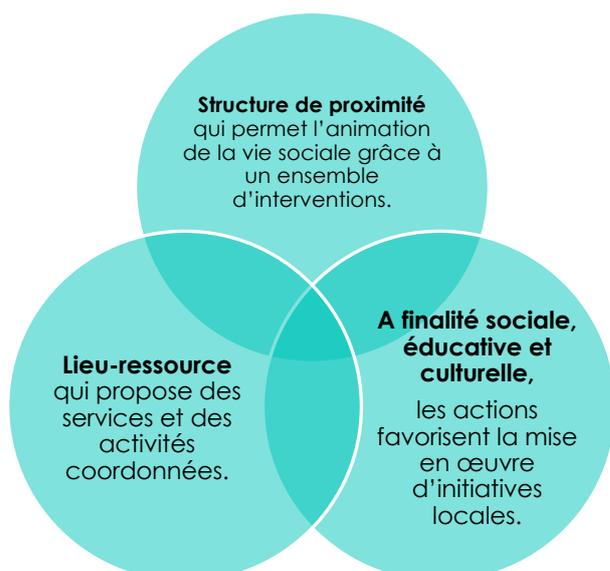


- 23 associations domiciliées sur le quartier des Droits de l'Homme
- 3 d'entre elles ont une activité tournée vers le quartier
- Plusieurs associations du quartier sont représentantes de communautés sub-sahariennes et ont pour objectif au-delà de la valorisation des cultures, de favoriser la solidarité entre les habitants
- La direction des centres sociaux entretient déjà un partenariat important autour de découvertes culturelles et évènements.

- **En 2021**, un partenariat s'est construit avec l'association humanitaire Les Orphelins sans voix, son objectif principal étant la défense et la promotion des droits humains, des libertés individuelles, des libertés collectives et la lutte contre la corruption.
- **En 2023**, la dynamique de création du centre social L&R Aubrac a impulsé 3 nouveaux partenariats associatifs ; ces associations sont demandeuses à la fois d'interactions culturelles, de développement de réseaux d'entraide et de construction collective d'animations de quartier.

III- PRESENTATION DU CENTRE SOCIAL

Le « centre social », d'abord un concept



En tant que structure fédérée, le Centre Social Lucie et Raymond AUBRAC adhère aux valeurs de références de la charte fédérale des centres sociaux.

Cette Charte Fédérale du 18 juin 2000 est donc un texte et cadre référent de l'éthique et de l'action du Centre Social Lucie et Raymond AUBRAC.

C'est pourquoi, le Centre Social, et par conséquent toute la démarche de projet, se place dans le mouvement de l'éducation populaire.

Ainsi, l'action et l'expression publique du centre social se réfèrent à 3 valeurs fondatrices détaillées ci-après.

Valeurs fondatrices du centre social :

La dignité humaine

- Reconnaître la dignité de toute femme et de tout homme

La solidarité

- Considérer les hommes et les femmes comme étant capables de vivre ensemble en société

La démocratie

- Vouloir une société ouverte aux débats et au partage du pouvoir.

Préalable indispensable :

Tout naturellement, les valeurs et principes de la République française s'appliqueront à la démarche de projet du centre social Lucie et Raymond AUBRAC. La République est indivisible, laïque, démocratique et sociale. « Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », affirme la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Pour que cette égalité de droits soit pleine et entière, vivante et concrète, l'État œuvre aussi à l'égalité des chances ; en soutenant plus particulièrement les citoyens démunis ou fragiles, et en encourageant la cohésion sociale dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'emploi et de la santé.

LE CENTRE SOCIAL AGREE, UN ANCRAGE INSTITUTIONNEL

La CNAF donne les moyens aux CAF de soutenir les Centre Sociaux. Cette politique d'intervention (en matière d'animation de la vie sociale) trouve son fondement dans **la circulaire Cnaf du 20 juin 2012**.

Cette première demande d'agrément comporte un certain nombre d'enjeux pour le centre social Lucie et Raymond AUBRAC. L'agrément permet la reconnaissance des partenaires, maillon indispensable de la démarche d'un centre social. Ipso facto, l'agrément entraîne également des financements institutionnels, élément important pour le bon déploiement de l'action du centre social.

Vocation du centre social :

Missions prioritaires

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnel, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leur projet

Missions complémentaires

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitant-usagers, des familles
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés
- Le cas échéant, proposer aux familles et aux publics fragilisés un accompagnement adapté
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales sur les axes d'intervention prioritaire

Le cadre réglementaire :

La circulaire CNAF de 2016, réaffirme son engagement (circulaire de 2012) et précise ses exigences relatives notamment, à la participation des usagers/habitants à l'élaboration du Projet Social.

La CNAF a défini 5 niveaux de participation :

- La présence, consommation de services ou d'activités
- L'implication dans une instance d'information et de consultation
- La contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif
- La collaboration « permanente » et la prise de responsabilité
- La contribution au processus de décision

Les 2 premiers niveaux ne constituent pas un niveau suffisant de participation des habitants. En effet, aller plus loin permet :

- D'avoir une meilleure connaissance du territoire d'intervention et de ses habitants, de ses problématiques sociales et de ses ressources, de recenser les attentes prioritaires des acteurs ;
- De susciter les initiatives, en particulier celles qui répondent aux besoins des habitants et du territoire ;
- D'associer et de responsabiliser les « parties prenantes » dans la réalisation des actions et dans la gestion de la structure ;
- D'appréhender les effets de ces actions sur les habitants et sur le territoire

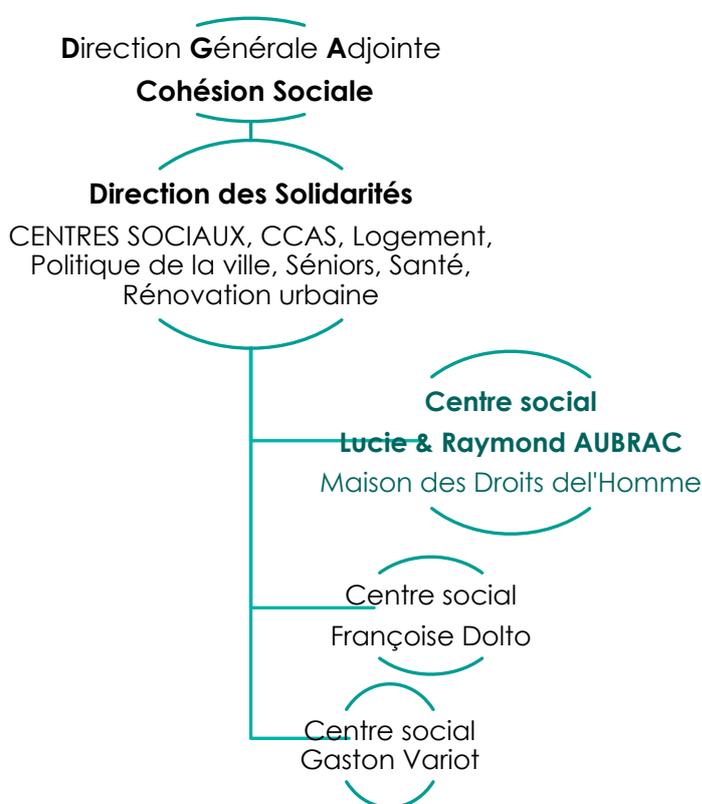
Le choix stratégique a été de saisir l'opportunité d'explorer les 4 premiers niveaux de participation dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet social Lucie et Raymond AUBRAC.

MODE DE GOUVERNANCE ET INSTANCES

En tant que centre social, « *Lucie et Raymond AUBRAC* » s'est efforcé de développer et formaliser des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure.

UN EQUIPEMENT DESORMAIS RATTACHE A LA DIRECTION DES SOLIDARITES

Lucie et Raymond AUBRAC est l'un des 3 Centres Sociaux de la Ville de Savigny-le-Temple. Le service des Centres Sociaux est intégré à la Direction des solidarités depuis juin 2023. Cela traduit la volonté de la ville d'articuler sa politique d'actions de cohésion sociale autour de thématiques transversales telles que la politique de la ville, l'action sociale communale, le logement, les seniors, ou la santé. Le centre social est en **mode de gestion directe** (municipale). La ville, au travers son conseil municipal définit donc les priorités parmi les orientations retenues.



INSTANCES DURANT LA PREFIGURATION

- **Le comité de pilotage**

Il a défini par consensus les grandes orientations du centre social ; il est composé d'élus et de professionnels.

- **Le comité technique**

Il a participé à la co-construction du projet social, du diagnostic partagé, et à la proposition d'actions visant à répondre aux problématiques identifiées ; il est composé des équipes professionnelles et de partenaires-

- **Le groupe de travail « habitants »**

Il a eu pour mission d'échanger sur les différentes problématiques qui se posent sur le territoire d'intervention du centre social et de proposer des actions visant à y répondre. Ces habitants ont participé à 5 ateliers.

INSTANCES A METTRE EN PLACE DURANT LA PERIODE D'AGREMENT 2024-2026 :

	COMITE			
	GESTION	PILOTAGE	USAGERS/ HABITANTS	COMMISSIONS THEMATIQUES
Instance	Décisionnaire	Orientations	Co-construction Concertation	Co-construction Concertation
Composition	Élus Partenaires Représentants institutionnels	Partenaires impliqués Comité d'usagers	Usagers (si possible élus par leurs pairs) (Habitants regroupés ou non en association)	Acteurs du projet (usagers élus et professionnels)
Rôle	Valide le Projet Social (avant agrément) Permet de faire le lien entre les orientations politiques et la déclinaison en projet de direction.	Est consulté pour l'élaboration du projet social	Participe à la conduite de certaines actions	Élabore, met en œuvre, évalue et réajuste le plan d'actions.
Fréquence de mobilisation	1 fois / agrément A la demande	1 à 2 fois / an	Régulièrement	1 fois / trimestre

Un comité technique composé de professionnels peut être mobilisé au besoin.

L'équipe d'animation du Centre Social est chargée d'animer et coordonner le projet social de la structure (conception, mise en œuvre et évaluation continue des actions)

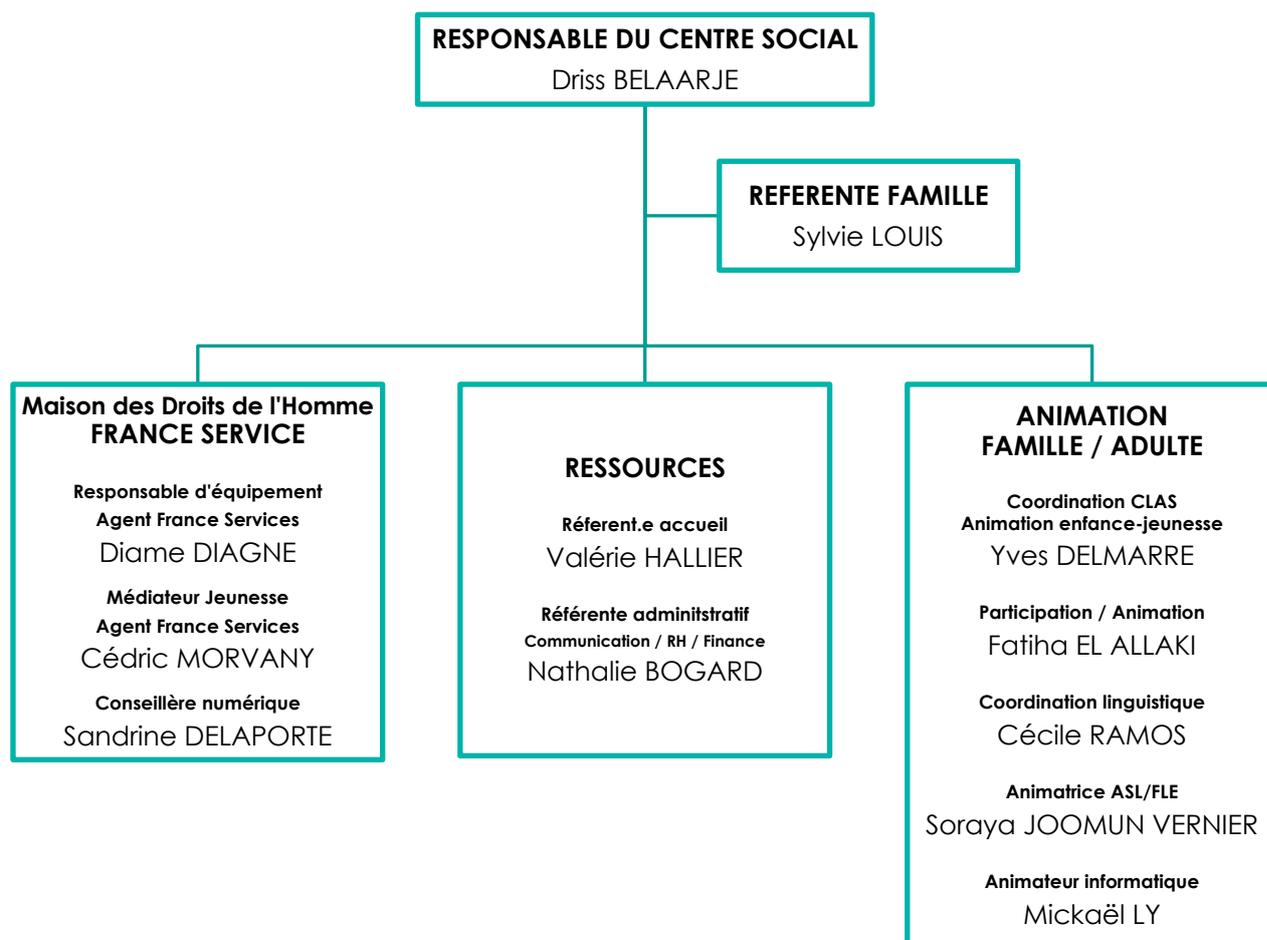
Ainsi, le Centre Social Lucie et Raymond AUBAC s'efforcera de mettre en place et respecter un mode de gouvernance conforme aux exigences de la circulaire CNAF de 2016. Au-delà de la forme, cet exercice de fond sera une des clés de voûte du questionnement sur le sens même de l'action.

MOYENS HUMAINS

L'équipe du centre social Lucie et Raymond AUBAC

Prénom	Nom	Fonction	Qualification	Expérience (en centre social)	ETP
BELARJE	Driss	Directeur	Niveau 6 Licence sciences humaines et sociales DEJEPS	20 ans	1
LOUIS	Sylvie	Référente famille	Niveau 5 DU Soutien à la parentalité	2 ans	1
HALLIER	Valérie	Référente accueil	BEP Sanitaire et social	/	
DIAGNE	Diame	Responsable MDH Agent France Services	BAFD	2,5 ans	1
DELMARRE	Yves	Coordinateur du CLAS et animateur enfance jeunesse	BAFA	1,5 ans	1
MORVANY	Cédric	Médiateur jeunesse Agent France Services	Niveau 5 DEJEPS	2,5 ans	1
DELAPORTE	Sandrine	Conseiller numérique	Niveau 3 CAP	1 an	1
EL ALLAKI	Fatiha	Animatrice participation des habitants	Niveau 6 Licence	24 ans	1/2
LY	Mickaël	Animateur informatique	Niveau 6 Maîtrise développeur d'applications	1 an	1/3
RAMOS	Cécile	Coordinatrice linguistique	Niveau 7 Licence FLE	12 ans	1/3
JOOMUN-VERNIER	Soraya	Animatrice ASL	Niveau 6 Licence	1 an	1/3
BOGARD	Nathalie	Référente administratif	Niveau 4 BEATEP	15 ans	1

ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE DU CENTRE SOCIAL LUCIE & RAYMOND AUBRAC



MOYENS FINANCIERS

(Voir budget prévisionnel en annexe)

Le centre social Lucie et Raymond Aubrac est, structurellement, à l'image des 2 autres centres sociaux de la commune, tout en s'appuyant sur 2 équipements de proximité. Pour l'année 2024, le budget de fonctionnement est de 27 500€ alors qu'il était de 4 000€ en 2021 puis de 17 000€ en 2022, auquel s'ajoutent les frais de personnel.

MOYENS MATERIELS

Durant la période de préfiguration, l'essentiel des activités ont eu lieu à la Maison des Droits de l'Homme. Nous avons identifié l'exiguïté des locaux existants pour un déploiement adéquat des activités. C'est pourquoi il avait été envisagé différentes pistes.

La piste retenue est l'installation du centre social sur le bâtiment municipal situé tout proche du groupe scolaire du quartier. Cet équipement, inauguré par Lucie et Raymond AUBRAC en 1999, est bien repéré par les habitants. Il a notamment hébergé, successivement, le Relais de quartier, la Maison de la Parentalité, puis l'école Montessori.

Ce bâtiment sera dédié à des ateliers, activités ludiques et animations favorisant le soutien à la parentalité et l'accompagnement à la scolarité ; mais également les activités administratives, numériques, des ateliers socio linguistiques et des associations partenaires du centre social.

Une partie des activités du centre social sera maintenue à la Maison des Droits de l'Homme ; principalement le dispositif France Services, ainsi que des actions, permanences ou activités liées à l'accès aux droits.

2^{NDE} PARTIE : DE LA PREFIGURATION A L'ELABORATION DU PROJET : DEMARCHE ET STRATEGIE

L'organisation permettant l'ouverture du centre social s'est déclinée en plusieurs étapes :

- Développement d'actions de terrain : structuration d'une France Services, propositions d'actions à destination des familles et animations de quartiers (depuis septembre 2021)
- Phase de pré-diagnostic (septembre 2021 à septembre 2022)
- Diagnostic approfondi dans le cadre de la démarche de préfiguration (décembre 2022 à décembre 2023)

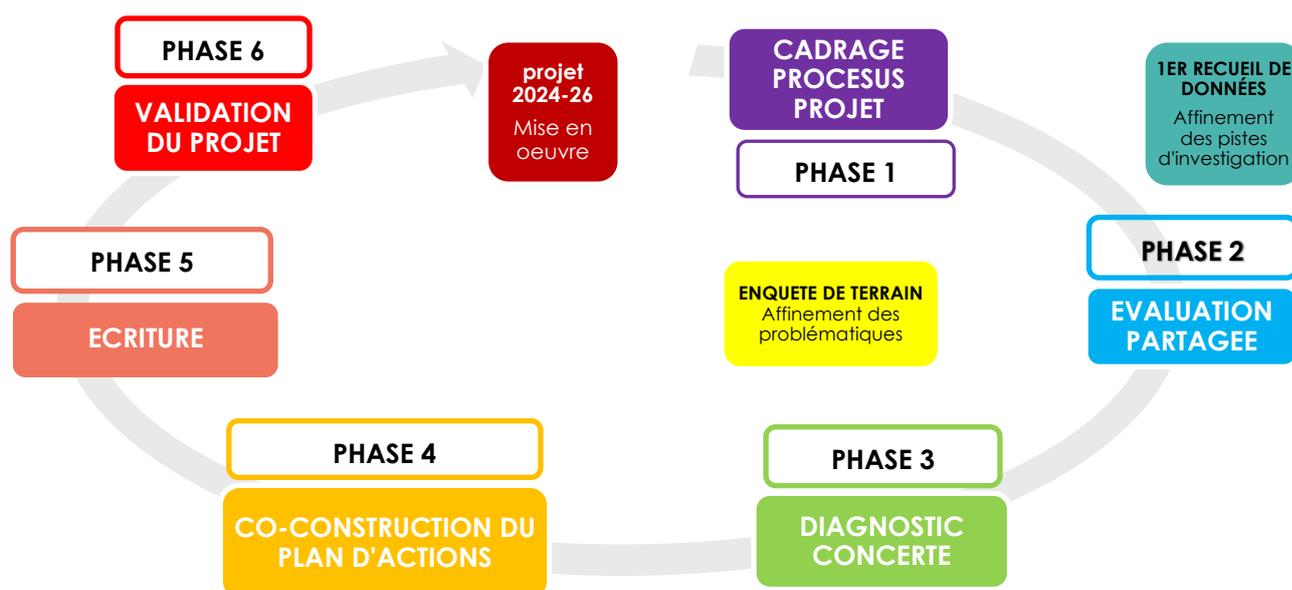
Le centre social Lucie et Raymond AUBRAC a inscrit et développé sa démarche stratégique dans le respect d'une démarche participative durant toute l'élaboration du projet ; que ce soit à destination des habitants/usagers, des professionnels, ou des partenaires.

La démarche de préfiguration s'est donc appuyée sur 2 méthodes :

- L'expérimentation de nouvelles actions permettant à la fois de répondre aux besoins identifiés, diversifier les publics pour assurer une mixité et accompagner de nouvelles initiatives ;
- Une démarche de concertation permettant d'associer habitants, associations et partenaires à l'élaboration du projet social

I- DEMARCHE STRATEGIQUE D'ELABORATION DU PROJET

Schéma de la démarche effective : un cycle continu



II- PHASAGE : UNE DEMARCHE PAR ETAPE

Phase 1 : DÉMARRAGE ET CADRAGE DU PROCESUS « PROJET »	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du projet de préfiguration - Élaboration et cadrage de la démarche d'élaboration du projet social 2024-26 - Validation de la stratégie d'élaboration <p>➤ Définition des pistes d'investigation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commission délocalisée • Réunion du comité de pilotage • Réunion d'équipe • Expérimentation de nouvelles actions
Phase 2 : ÉVALUATION PARTAGÉE EN CONTINUE	
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la démarche aux acteurs - État des lieux partagé avec les acteurs - Recueil des données statistiques et qualitatives - Affinement de la commande institutionnelle - Réactualisation de la démarche de diagnostic <p>➤ Investigation (Entretiens, questionnaires, recherche documentaire...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} réunion du comité technique (1/3) • 1^{ère} Rencontre habitants (1/5) • Réunion d'équipe • Réunion stratégie (Chargé de mission + directrice de service) • Déploiement d'actions « prétexte à la rencontre habitants » • Enquête de terrain (micro-trottoir)
Phase 3 : DIAGNOSTIC CONCERTÉ	
<p>DIAGNOSTIC CONCERTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour des constats et analyse du groupe-projet - Enrichissement des constats et analyse - Validation de la problématique retenue par le groupe travail <p>➤ Identification de problématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre habitants (2/5) • Enquête terrain acteurs (entretiens individuels et collectifs / habitants et professionnels) • Appui sur les réseaux existants : REAAP, Schémas départementaux : Schéma des Solidarités/SDSF/SDAVS, Contrat de Ville, observatoire CAF, SENACS...)
Phase 4 : CO CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS	
<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage écriture partagée - Validation des hypothèses explicatives - Proposition d'hypothèses résolutive <p>➤ Définition des pistes d'orientations par les acteurs du projet (Usagers/habitants, associations, professionnels, partenaires...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion habitants (3/5 et 4/5) • Réunion du comité technique (2/3) (animation participative de co-construction) • Réunion de quartier « hors les murs » restitution du diagnostic et co-construction avec les habitants (5/5)
Phase 5 : ECRITURE	
<p>ECRITURE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement des constats et analyses - Validation des hypothèses résolutive - Recherche et définition des moyens nécessaires <p>➤ Affinement du plan d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Echange avec les élus • Rédaction du projet social • Réunion d'équipe
Phase 6 : VALIDATION DU PROJET	
<p>VALIDATION DU PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges et validation par le comité de pilotage et les acteurs (habitants, partenaires institutionnels et associatifs) - Validation des moyens nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité technique (3/3) • Commission délocalisée CAF • Commission d'Action Sociale CAF

III- RETROPLANNING

	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Période de préfiguration													
CADRAGE PROCESSUS PROJET													
Élaboration de la démarche projet													
Validation de la démarche par le comité de pilotage													
Présentation de la démarche aux acteurs (prise de contact)						21							
Réunion collective renouvellement d'agrément (fédération des centres sociaux)						16							
EVALUATION PARTAGEE													
Réunion du comité technique n°1				23									
Rencontre habitants n°2 (vision partagée / représentation du quartier)					21								
1 ^{er} recueil et analyse de données statistiques													
Affinement des pistes d'investigation : recueil de données qualitatives (micro-trottoir, mur d'expression, porteur de parole...)													
DIAGNOSTIC CONCERTÉ													
Réunion comité technique n°1				23									
Rencontre habitants n°2					21								
Affinement des problématiques : recueil de données qualitatives auprès des acteurs (entretiens individuels et collectifs acteurs, mur d'expression, micro-trottoir...)													
CO-CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTIONS													
Réunion comité technique n°2							29						
Rencontre habitants n°3, 4 et 5							09/30	21					
ECRITURE													
Accompagnement méthodo par la Fédération des centres sociaux													
Lecture du projet et recommandation								31					
Enquête de terrain : affinement du plan d'actions													
VALIDATION DU PROJET													
Comité technique n°3 (échanges et validation du projet)										22			
Envoi du dossier à la CAF 77											01		
Commission délocalisée (présentation du projet)											A définir		
Étude du dossier en Commission d'Action Sociale CAF 77												21	
Lancement des orientations par le Comité de Pilotage													
Projet 2024-26 : démarrage de la mise en œuvre													

IV- DEMARCHE DE CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION

DEMARCHE DE CONCERTATION DES HABITANTS

La démarche de concertation a revêtu un principe de co-construction avec les habitants. Elle s'est organisée sous 2 formes, toutes deux conduites simultanément.

La 1^{ère} forme de concertation a consisté en la mise en place de « réunions de quartier » non-formalisées en instance de concertation : les « Rencontres habitants ».

- Accompagnement méthodologique de la participation des habitants
- Animés de manière ludique
- Au Total 6 rencontres prévues (cf. tableau ci-dessous)

« RENCONTRES HABITANTS » (Réunions de quartier visant la concertation et la co-construction avec les habitants)			
Atelier n°	Date (2023)	Objet prévu	Observations (réalisé)
1	21 avril	Prise de contact	Réalisé
		Présentation de la démarche de co-construction du projet social	
		Échange autour du concept et des valeurs des Centres sociaux	
2	12 mai	Construction d'une vision partagée du territoire (représentations du quartier)	Réalisé
		Présentation et amorce du projet concomitant « mémoire » (mené avec l'asso. La Colline)	
3	26 mai	Élaboration d'actions partagées autour de 3 thématiques* : Entraide, Co-éducation, Animation de quartier/ implication des associations <i>(*Thématiques définies lors de l'atelier précédent)</i>	Contenu réajusté « Projet Mémoire » au lieu de « concertation habitants ») Contenu initialement prévu reporté au 09/06
4	09 juin	Co-construction d'un programme d'actions	Réalisé : Contenu prévu le 26/05 Contenu initialement prévu reporté au 21/07
5	30 juin	Priorisation des actions	Atelier annulé* Contenu reporté au 21/06 <i>*Annulation en raison du climat de violences urbaines</i>
		Communication du programme d'actions	
6	21 juillet	Réunion publique de quartier « format hors-les-murs » :	Réalisé
		Retour des travaux de concertation habitants à un plus large public (population savignienne)	
		Priorisation des objectifs émergés des concertations	
		Co-construction d'un programme d'actions	

La 2^{ème} forme de concertation des habitants a consisté en la mise en place d'une **démarche « d'aller-vers »**. Cette démarche s'est articulée autour de différents supports ou outils (mur d'expression, micro-trottoir, porteur de parole, entretien individuel et collectif...).

Cela a permis :

- D'informer, échanger et co-construire le projet social avec un panel plus large d'habitants issus de différents territoires de la commune ;
- De mettre en place une interaction avec d'autres habitants (plus éloignés, ou moins familiers des réunions publiques).
- Ces rencontres spontanées nous ont permis également de confronter les points de vue et d'impulser une réflexion collective autour des perceptions / représentations, et la construction d'une « culture commune » du quartier...

Cette 2^{ème} forme de concertation s'étend de la période de début juin à fin août. Elle a fait l'objet d'une analyse simultanée qui est venue enrichir le projet social.



Animations de concertation et co-construction

Porteur de parole :	37 participants
<i>Public famille</i>	
Micro-trottoir :	16 participants
<i>Tout public</i>	
Entretien individuel :	53 participants
<i>Public adulte</i>	
Entretien collectif :	11 participants
1 groupe de 6 jeunes adultes (18-25 ans)	
1 groupe de 5 pré-adolescent (11-15 ans)	
Réunion participative de quartier :	44 participants
<i>Tout public</i>	
<i>Animation participative de co-construction d'un plan d'actions</i>	

La dernière animation de co-construction avec les habitants a consisté en l'élaboration d'un arbre à objectifs, au sens propre comme au figuré.



RENCONTRE HABITANTS – CO-CONSTRUCTION / Place des Droits de l'Homme

Élaboration d'un ARBRE A OBJECTIFS

Voici la liste non-exhaustive des propositions émises par les usagers / habitants lors des différentes rencontres de co-construction :

LES PARENTS SONT-ILS LES SEULS EDUCATEURS DE LEUR(S) ENFANTS ?

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant » / Veilles collectives / Co-éducation

- L'école, les enseignants
- Les médiateurs du collège
- Le quartier
- La société, Les institutions (Commune, Département, État...)
- Les « grands du quartier »
- Le sport, la musique, la religion
- Créer l'aide scolaire (Lycée)
- Accompagnement : Préparer les parents à la séparation pour l'entrée en maternelle
- Mettre en place du « Tutorat » pour les élèves
- Aider à l'orientation scolaire
- Développer l'aide scolaire (CP à 3^{ème})

COMMENT « NOTRE » CENTRE SOCIAL PEUT-IL FACILITER L'ENTRAIDE ?

- Aider à la recherche des stages
- Faciliter les rencontres
- Mettre en valeur les savoirs des habitants
- Relayer l'information (réseau)
- Organiser des rencontres entre habitants
- Connaître les besoins du quartier
- Mettre en valeur les différentes cultures (Cuisine...)
- Accompagner dans la recherche de moyens financiers
- Sensibilisation aux différences sociales et handicaps non visibles
- Friperie en relation avec Dolto
- Échanges et communication autour de la place de la femme et particulièrement les mères seules
- Donner un peu de son temps aux personnes se trouvant isolées (courses, administration, discuter...)
- Groupe de discussion parents-jeunes
- Créer un « réseau d'échange de savoirs »

COMMENT ANIMER LE QUARTIER ?

Habitants / centre social / Associations

- Organiser des rencontres entre les cultures
- Permettre l'accès à des locaux ponctuellement
- Aider à développer une communication efficace
- Faciliter l'accès à des moyens matériels et logistique aux associations
- Développer le lien entre les associations
- Continuer les réunions d'habitants
- Gratuiterie sur les différents centres sociaux
- Accompagner, organiser, échanger, avec les parents et enfants en situation de handicap, (Dys, TDAH, etc...)
- Danse en famille, parents enfants
- Rénover le « Cartel »
- Ateliers culinaires, rencontres et repas partagés multiculturelles

ACTIONS EN DIRECTION DES PARTENAIRES

Un comité technique a été constitué afin de **croiser les regards autour des enjeux qui intéressent l'action du centre social**. Ce comité technique est composé d'une vingtaine de professionnels ou partenaires ; dont des représentants de toutes les institutions, des partenaires ou des collaborateurs (CAF, MDS/SSD, ADSEA, responsables d'établissements scolaires, médiateurs, services municipaux de la jeunesse, de l'éducation, de la petite enfance, PRE, membres de l'équipe du centre social...).

Ce comité technique a eu pour principales **missions de participer au diagnostic social territorial et d'élaborer un plan d'actions qui viendra s'articuler avec le plan d'action élaboré par les habitants**. Le comité technique a également échangé sur le sujet de la participation des habitants/usagers. Il a rassemblé une dizaine de participants en moyenne par réunion.

Le comité technique s'est réuni 3 fois dans le cadre de la préfiguration :

- Concertation sur les thématiques prioritaires retenues dans le projet de préfiguration
- Co-construction d'un plan d'actions
- Validation du projet social 2024-26

D'après le bilan réalisé avec les participants, le format des réunions a été apprécié (animé, dynamique, créateur de liens...). **Il a été suggéré par le groupe de poursuivre cette collaboration** à la rentrée. Les participants ont particulièrement préféré le fait de collaborer avec des acteurs issus d'un champ d'intervention différent. Ils ont trouvé cela très enrichissant.

Voici la liste exhaustive des propositions émises par le Comité Technique :

THEMATIQUE JEUNESSE (ADOLESCENT / JEUNE ADULTE)

- **Fédérer autour de projet où le jeune est acteur**
(Spectacle, élaboration, création, représentation, valorisation...)
- **Droits des enfants**
(Égalité F-M, expo, animations scolaires, ALSH...)
- **Associations culturelles**
(Évènement co-construit sur le quartier, échanges, repas partagés...)
- **Tranquillité publique**
(Médiation, actions diverses, sorties)
- **Lien avec structures dédiées :**
 - **Service Jeunesse** (festival, projets, sorties...)
 - **Local Jeunes** (lien et activités prévention, santé, jeux, citoyenneté, 2 roues...)
 - **S.I.J.** (emploi, stage, logement, projets vacances...)
 - **C.I.O.** (orientation scolaire, découverte métier)
 - **Lycées** (formation, stage, orientation scolaire, découverte métier)
 - **Grand Paris Sud** (forum information jeunesse / emploi)
 - **Associations sportives** (tournois inter-quartier, rencontres amicales...)

THEMATIQUE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

➤ **Connaître et partager la culture de l'autre**

(Découverte et échanges interculturels : expositions, thématiques autour des us et coutumes, soirée folklorique, jeux traditionnels, scène musicale, karaoké, partage de repas, diversité culinaire, BBQ...)

➤ **Impulser des Actions en Pied d'Immeuble**

(Exemple : "fête des voisins")

➤ **Développer des actions de rencontre**

(Faire du quartier un lieu de partage et non plus seulement un lieu de passage)

➤ **Proposer des actions intergénérationnelles**

(École, collège, CCAS, sur des temps forts ou échanges)

➤ **Mettre en place des actions de lien**

(Parent / établissement scolaire / élève)

➤ **Animer la sortie d'école**

(Actions de rencontres, aménagement, lieu de vie...)

➤ **Favoriser l'inclusion**

(Handicap, entraide, actions communes...)

➤ **Propreté / Tranquillité / Cadre de vie**

(Actions participatives et écocitoyennes : ramassage des déchets...)

THEMATIQUE ENTRAIDE / SOLIDARITE / ACCES AUX DROITS

➤ **Poursuivre le dispositif "France Services"**

(Démarches administratives, fracture numérique...)

➤ **Mettre en place un service d'écrivain public**

➤ **Développer un réseau de bénévoles**

➤ **Favoriser les échanges de savoirs**

(Bricolage, pratique linguistique...)

➤ **Favoriser les échanges de services**

(Garde d'enfants, tonte de pelouse, lecture...)

➤ **Favoriser la médiation bailleurs sociaux / locataires**

(Conflits, litiges...)

➤ **Favoriser la mobilité pour tous**

(Difficultés rencontrées par les habitants : aucune commodité de proximité, rendez-vous médicaux, courses...)

I- PRESENTATION DES ORIENTATIONS

Les axes d'orientation proposés du projet de préfiguration sont ceux qui étaient ressortis du diagnostic fait en 2018 lorsque la structure s'orientait vers une préfiguration en espace de vie sociale. Le projet n'avait pas abouti ; il avait été toutefois l'occasion d'échanges avec les habitants et les partenaires qui étaient demandeurs de renforcer le lien social sur le territoire. Ce précédent diagnostic a pu être affiné lors de la démarche de préfiguration à la fois lors des rencontres avec les habitants, associations, partenaires ainsi qu'à partir des activités proposées.

L'évaluation s'est faite en continu en s'appuyant sur :

- L'évolution des statistiques liées aux fragilités des habitants ; celle-ci a légèrement évolué
- La fréquentation des groupes de travail, des rencontres et des actions événementielles ; animations de quartier, ateliers familles, France Services
- L'émergence de nouvelles initiatives d'habitants, d'implication associative, de propositions de partenaires et autres services s'impliquant sur le quartier.

II- ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT CITOYEN

En lien avec l'orientation précédente, l'engagement citoyen est notion « fourre-tout » qui mérite d'être matérialisée. Cette orientation est partie du constat qu'il y a peu de dynamiques collectives structurées. Il y a pourtant plusieurs collectifs spontanés qui occupent l'espace public. Nous avons donc poursuivi les animations existantes afin de rencontrer les habitants. Ces animations sont des « prétextes à la rencontre » afin de rebondir sur des propositions d'habitants individuelles pour reconstituer des dynamiques collectives : Ces différents temps permettent d'accueillir des publics différents en étant attentifs au fait qu'un public peut en chasser un autre.

Orientation : Accompagner l'engagement citoyen

Actions réalisées	3 soirées sous l'impulsion du conseil citoyen 5 soirées de concertation avec les habitants Carnaval sur le quartier Ciné-débat organisé à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes
Données quantitatives	Soirées / repas : 30/ 40 habitants Soirées concertation : 10/12 habitants Carnaval : 110 participants Ciné-débat : 12 participants
A conforter	Soutenir les initiatives d'habitants pour l'organisation de moments de convivialité
A améliorer	Renforcer le partenariat avec les associations pour l'organisation de temps de débats
Perspectives	S'appuyer sur la dynamique participative pour organiser des rencontres de découverte des cultures, des repas partagés et des cafés débats Développer les initiatives par la relance d'un réseau d'échanges de savoirs sur la commune

III- FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

Nous nous sommes appuyés sur plusieurs marqueurs pour approfondir cette thématique :

- Le profil sociologique des habitants, marqué par une fragilité financière et économique et nécessitant un accompagnement. Il représente une part plus importante que sur d'autres territoires d'allocataires de la CAF ;
- Les habitants font part d'un sentiment de délaissement face aux situations de fragilités qu'ils rencontrent, d'un manque de services publics au sein de leur quartier, d'un besoin d'accompagnement dans les démarches administratives ;
- La création de France Services sur le quartier a permis de structurer une offre d'accompagnement, plus particulièrement numérique ; les besoins se précisent sur l'accompagnement dans les démarches de demande de logement, d'aide pour les rendez-vous sur les titres de séjour et de démarches auprès de la CAF.

Orientation : Favoriser l'accès aux droits

Actions réalisées	Déploiement de la France Services Renforcement de l'équipe par un conseiller numérique à la Maison des Droits de l'Homme Poursuite des interventions de l'association Rebondir
Données quantitatives	France Services : 200 visites par mois Conseiller numérique : 335 accompagnements en 2022
A conforter	Qualité des accompagnements France Services plus particulièrement sur les demandes de retraite, demandes de logement et orientations pour les titres de séjour Accueil d'un écrivain public bénévole Cohérence de l'action avec l'ensemble de l'offre numérique sur la ville
A améliorer	Complémentarité avec les services sociaux intervenant sur la commune Favoriser l'autonomie des participants Diversifier l'offre numérique Proposer des actions collectives aux habitants
Perspectives	Structurer l'offre numérique sur les 3 centres sociaux et la structure information jeunesse sur la base des axes suivants : accès aux services publics, accès à la connaissance et aux savoirs, dédramatiser le rapport à l'outil, les arts créatifs numériques, les réseaux sociaux Ouvrir la structure aux partenaires sociaux (MDS, CCAS...) et médico-sociaux (Planning Familial, CRAMIF...) Mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques au centre social Lucie et Raymond Aubrac

IV- APPORTER DES REPONSES AUX PROBLEMATIQUES JEUNESSE DU QUARTIER

La thématique jeunesse apparaît toujours comme la plus visible sur le territoire. Il s'agit d'une orientation à affiner de manière transversale. En effet, il s'agit principalement de jeunes adultes qui s'intègrent en marge des dispositifs institutionnels et en s'appuyant sur un attachement identitaire au quartier. Ce pré-diagnostic nous donne plusieurs pistes :

- Le besoin de cette population (qu' « on s'occupe d'eux », qu' « on les écoute ») relié à une demande contradictoire de confiance et de ne pas investir véritablement leur espace, et notamment la Maison des Droits de l'Homme ;
- La nécessité d'un travail transversal sur les démarches d'aller-vers, la valorisation de l'engagement des jeunes, les passerelles entre les différentes structures éducatives et d'insertion sur lesquelles ils ont leur place ;
- En parallèle, l'effet indirect d'invisibilité des autres publics face un public jeune « très visible »

Orientation : Apporter des réponses aux problématiques jeunesse du quartier

Actions réalisées	3 soirées spontanées organisées avec les agents de développement social de l'équipe FORCES 2 soirées spontanées organisées par le médiateur jeunesse du centre social Intervention de TRANSDEV pour l'inscription en formation de chauffeur Soirée insertion en partenariat avec la MDEF
Données quantitatives	Soirées spontanées : 20/30 personnes à chaque soirée Intervention de TRANSDEV : 8 participants / 1 participant entré en formation Soirée insertion : 12 participants
A conforter	Garantir la place des jeunes de 18/30 ans au sein du centre social Identification de la Maison des Droits de l'Homme comme un lieu-ressources
A améliorer	Renforcer le travail en équipe avec le « local jeunes » Mobiliser des partenariats structurants au service des jeunes permettant de d'apporter « + de contenu » aux soirées
Perspectives	Travail collaboratif avec la direction jeunesse, le dispositif FORCES et le contrat local de santé pour permettre aux jeunes d'accéder à l'offre locale par différentes portes d'entrée Favoriser une continuité des interventions pour accompagner le parcours du jeune à l'âge adulte

V- ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE

Cette orientation ressort peu d'une demande directe des parents. Elle résulte surtout d'un constat confirmé par l'école du quartier d'une difficulté importante à communiquer avec les parents et à repérer leur investissement.

L'animatrice parentalité intégrée à la Maison des Droits de l'Homme depuis juillet 2021 fait ce travail méticuleux de contact avec les parents, d'écoute bienveillante et accompagnée pour les positionner en tant que 1^{ers} éducateurs de leurs enfants.

Le référent de l'accompagnement à la scolarité intégré à la Maison des Droits de l'Homme depuis mai 2022 travaille en lien avec elle pour apporter une réponse globale à la famille. Les liens avec l'ensemble des professionnels de la parentalité sont à poursuivre dans une dynamique transversale.

Les relations solides avec l'école du quartier préfigurent des actions de qualité dans l'intérêt des familles. Le centre social étant présent en juin 2023 sur la matinée d'accueil des familles dont l'enfant rentre en maternelle en septembre 2023. Cette présence répond à un besoin de travailler ensemble sur le rôle éducatif et le soutien à la parentalité.

Orientation : Accompagner la fonction parentale

Actions réalisées	Accompagnement à la scolarité Récré en familles – ateliers parents/enfants Sorties en famille Café des parents
Données quantitatives	17 ateliers famille (108 parents – 6 pères - 145 enfants) 23 ateliers parents/enfants (165 parents – 7 pères – 182 enfants)
A conforter	Poursuite des différentes activités en famille
A améliorer	Renforcer la participation des habitants dans l'élaboration des activités en familles Renforcer la qualité pédagogique de l'accompagnement à la scolarité
Perspectives	Construire des actions communes avec la communauté éducative (écoles, collège, ADSEA, PMI...) Mettre en œuvre un groupe thématique familles permettant une implication plus grande des parents Poursuivre le lien avec le REAAP et les référentes familles du territoire Approfondir le diagnostic en s'appuyant notamment sur l'accueil de la structure

I. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

FORCES	FAIBLESSES
<p>Habitat mixte</p> <p>Bâtiment identifié comme lieu-ressources</p> <p>Une volonté politique</p> <p>Des compétences professionnelles complémentaires</p> <p>Un accompagnement de la CAF</p> <p>Une équipe et des collaborateurs (services municipaux) engagés</p> <p>La référente famille bien identifiée comme agent du centre social par une partie des familles</p> <p>Un déploiement d'activités du centre social prisé et plébiscité par les habitants, toute génération confondue</p>	<p>Une concurrence identitaire marquée entre les quartiers</p> <p>Un équipement encore mal identifié en tant que centre social</p> <p>Une méconnaissance du concept « centre social » par différents acteurs</p> <p>Des signes de vulnérabilité pour une partie de la population, malgré des indicateurs socio-démographiques marqués par une légère amélioration</p> <p>Des parents fréquentant le centre social qui expriment une forme d'épuisement (des difficultés à appréhender leur rôle éducatif, malgré un fort investissement de leur part)</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Des professionnels en demande de projets structurants</p> <p>Des acteurs (associations, professionnels) impliqués sur le territoire</p> <p>Une jeunesse attachée au quartier</p> <p>Des habitants exprimant un attachement à la ville et au quartier</p> <p>Un tissu associatif impliqué sur la ville</p> <p>Bailleurs et école impliqués dans la démarche de centre social</p> <p>Des parents en demande de soutien et d'écoute</p> <p>Des habitants en demande et en besoin de proposition d'activité (adultes, familles, enfants, jeunes)</p> <p>Des dispositifs « cadre » en construction (PEDT) ou en renouvellement (contrat de ville)</p> <p>Un multiculturalisme qui est une richesse culturelle pour le quartier</p> <p>Des habitants en demande de socialisation et d'acculturation</p>	<p>Une baisse de l'investissement des parents dans la vie locale</p> <p>Un manque de cohésion intra-familiale au sein de certaines familles</p> <p>Une baisse de la solidarité inter-familiale selon certains acteurs de l'éducation</p> <p>Un quartier qui souffre d'une image dégradée liée aux points de deal</p> <p>Un sentiment d'insécurité lié à différents comportements d'incivilité (rodéo sauvage, stationnement sauvage sur des espaces piétons, dépôt d'ordures sauvage...)</p> <p>Une utilisation de l'espace public inadéquate et problématique (groupe de jeunes se livrant à des pratiques addictives pouvant chasser d'autres publics)</p> <p>Un territoire encore mal appréhendé (difficultés des jeunes à se rendre à l'espace dédié sur le quartier voisin...)</p> <p>Un « communautarisme » quelques fois marqué et évoqué par les habitants</p> <p>Une partie de la population en difficulté d'intégration selon certains acteurs (barrière de la langue, méconnaissance du système scolaire)</p>

IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE

Ambiance générale / Projection / Ambition

Un projet qui s'adapte... Fonction essentielle du Centre Social. C'est la vitrine du Projet Social, c'est un outil qui contribue à l'alimenter, à l'affiner... C'est l'interlocuteur privilégié des partenaires, des associations et des habitants...

Ancrage territorial

« Entre amalgame et méconnaissance » Une image erronée connotée « jeunes », « cas sociaux ». La structure existante mal adaptée et posant un problème de promiscuité. La nécessité d'investir de nouveaux locaux mieux adaptés pour ce projet en éclosion. Une communication pas encore assez visible... Le projet du centre social est méconnu, malgré la communication au niveau de la ville.

1 | ACCUEIL

Développer l'accueil et la communication des partenaires et des usagers / habitants.

Aménager l'espace en fonction des projets, des publics

S'adapter à la demande de l'habitant sans défragmenter sa situation ; et en favorisant son autonomie et sa prise de responsabilité

Élaboration d'outils pour créer un « Observatoire du profil des usagers »

2 | ALLER-VERS

Informier, Échanger, Animer

Animation du territoire

Action de proximité (lieu de vie, HLM)

Viser à rompre l'isolement

Favoriser la rencontre

3 | CONCEPTS

Permettre aux acteurs d'appréhender et de s'impliquer pleinement dans le projet nécessite un même niveau d'information et de compréhension des concepts liés à l'action des centres sociaux

4 | COMMUNICATION

Adapter les supports et outils de communication à destination des acteurs.

Aménager un espace d'expositions, de présentation des projets...

OBJECTIF GÉNÉRAUX

Structurer une offre d'accueil généraliste et social pour tous

Développer la visibilité du centre social sur le quartier

Favoriser la lisibilité du concept centre social

STRATÉGIE

Adapter la communication du centre social

Impulser une dynamique autour du nouvel équipement

Aller à la rencontre des habitants

S'appuyer sur les personnes ressources, notamment les usagers / habitants / bénévoles /partenaires

ACTIONS / OBJECTIFS OPERATIONNELS

Renforcer l'accueil en lien avec la vie de quartier et le concept du centre social

Contribuer à l'animation du quartier

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Ambiance générale / Projection / Ambition

Le quartier des Droits de l'Homme est un quartier paupérisé, on remarque aussi des actes d'incivilités et de délinquance. Les espaces publics sont parfois occupés par des groupes de jeunes qui s'adonnent à de la consommation d'alcool et de stupéfiants, ce qui rend la cohabitation difficile avec les enfants qui peuvent être spectateurs de cela. Les habitants témoignent d'une baisse de la solidarité et d'un recul du vivre ensemble, allant parfois jusqu'à une forme de communautarisme.

1 | LIEN SOCIAL

Favoriser le déploiement d'actions de développement social et local

Porter un regard sur les situations d'isolement afin d'approfondir le diagnostic

Favoriser les rencontres entre les générations

Repérer et créer des synergies associatives

2 | ACCES AUX DROITS

Apporter des réponses aux publics en situation d'illectronisme et de non-recours aux droits

Proposer des actions collectives d'information sur les droits en lien avec les institutions concernées

Développer un réseau de partenaires réactif sur les questions d'accès aux droits

3 | ENTRAIDE / SOLIDARITE

Impulser et soutenir les initiatives individuelles et collectives de solidarité, et d'entraide

Créer des réseaux d'échange de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être

Proposer des initiatives solidaires entre les différentes populations et cultures.

4 | INTERCULTURALITE IMAGE DU QUARTIER

Favoriser la rencontre et l'échange entre les cultures

Valoriser les richesses en termes de diversité sociale et culturelle et le territoire

Développer des actions permettant de modifier les représentations, les préjugés et l'image du quartier

OBJECTIF GENERAUX

Œuvrer pour l'autonomie des personnes en permettant à tous l'accès aux droits ; en particulier les publics les plus vulnérables

Développer des liens de solidarité entre les habitants

Favoriser le lien social sur le quartier et au-delà

STRATEGIE

Valoriser la singularité du quartier, poursuivre le travail de mémoire, revenir sur l'histoire et l'image d'un quartier accueillant

Modifier la perception des habitants sur la dimension de « sous quartier »

ACTIONS / OBJECTIF OPERATIONNEL

Conforter l'accès aux droits

Développer les actions interculturelles et intergénérationnelles

« VERS LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT CITOYEN »

Ambiance générale/ Projection/Ambition

Les habitants expriment régulièrement leur attachement au quartier, leur envie de changer les « choses ». Cependant, la mobilisation usagers sur des projets collectifs reste difficile. Il existe peu de structure ou collectif disponible pour mobiliser les habitants sur le long terme. Il subsiste une méconnaissance du projet du centre social et des possibilités de s'engager...

1 | POUVOIR D'AGIR

Informers les habitants sur les possibilités de s'engager

Repérer et accompagner les « potentiels » sur le quartier

Accompagner la montée en compétence des bénévoles

Favoriser la compréhension des concepts liés à la notion du pouvoir d'agir

Structurer des instances de participation des acteurs

2 | EMANCIPATION / VALORISATION

Soutenir l'engagement citoyen, en particulier l'engagement des jeunes

Valoriser les initiatives citoyennes et écocitoyennes

Favoriser toutes les formes de débat, notamment ceux comportant des enjeux sociétaux

Repérer et valoriser les forces vives du quartier

Rechercher des moyens existants (FPH Fond de Participation Habitant)

OBJECTIF GENERAUX

Développer la culture du pouvoir d'agir
Favoriser la participation citoyenne
Valoriser les initiatives contribuant au vivre ensemble

STRATEGIE

Définir les missions du comité d'usagers/habitants
Créer une synergie autour des initiatives des habitants
S'appuyer sur les compétences du réseau
Développer l'information et la formation des acteurs professionnels et bénévoles

ACTIONS / OBJECTIF OPERATIONNEL

Proposer des temps de formation à destination des acteurs
Organiser des temps de débat en s'appuyant sur les associations et les partenaires
Structurer la démarche d'accompagnement des bénévoles
Déployer le réseau d'échanges de savoirs

ACCOMPAGNER LES PARENTS / FAMILLES DANS LEUR FONCTION EDUCATIVE

Ambiance générale / Projection/ Ambition

Des parents en demande d'accompagnement sur les questions liées à l'éducation des enfants, à l'accès aux droits. Difficulté de mobiliser les parents sur les questions d'éducation, accessibilité liée au frein de la langue, manque de lieu de socialisation et d'échange. Parents en demande. Parents en voie d'épuisement...

1 | RENFORCEMENT /MAINTIEN LIEN INTRA-FAMILIAL

Favoriser les activités en famille
Rendre accessible, simplifier les procédures d'accès aux activités
Susciter l'échange entre parents / enfants et professionnels
Favoriser la participation aux temps parents / enfants
Permettre aux familles d'acquérir une autonomie dans l'organisation et le financement de leurs activités / séjour / vacances

3 | FAVORISER L'INTEGRATION DES FAMILLES (DANS LEUR ENVIRONNEMENT)

Inciter les familles à participer à la vie du centre social
Accompagner le public famille vers des projets collectifs et individuels
Développer l'offre d'activité du centre social sur le quartier, notamment grâce à une démarche d'aller-vers, hors-les-murs
Maintenir et renforcer le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

2 | SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE

Accompagner les parents et les soutenir dans leur rôle éducatif, dès le plus jeune âge des enfants
Favoriser le développement d'un réseau d'acteurs dans les domaines d'intervention de l'éducation et de la parentalité
Soutenir les parents dans l'accompagnement de leur(s) enfant(s) dans le parcours scolaire
Recenser et repérer les publics plus vulnérables, notamment les familles monoparentales et les jeunes parents

4 | DEVELOPPEMENT / EPANOUISSEMENT

Sensibiliser au plaisir d'être parent
Mettre en place des actions entre les générations
Rompre l'isolement des familles et prévenir l'épuisement
Apporter un mieux-être dans la vie des parents
Valoriser les compétences des parents

OBJECTIF GENERAUX

Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
Soutenir les parents les plus vulnérables (jeunes parents, parents jeunes, monoparentales)
Favoriser la cohésion intra-familiale

STRATEGIE

Identifier les publics cibles (jeunes parents, enfant en bas âge, famille monoparentale, adolescent...)
S'appuyer sur des actions collectives pour amorcer l'accompagnement individuel
Renforcer les liens familiaux ; Informer et orienter les familles sur les dispositifs existants
Amorcer une dynamique participative auprès des familles pour la programmation d'activités

ACTIONS / OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer le lien intra-familial
Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
Favoriser l'épanouissement des parents

III. PLAN D' ACTIONS : ARBRE A OBJECTIFS

Animation Globale et Coordination			
ORIENTATION	OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION
<p>Orientation 1</p> <p>IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE</p>	<p>OG. 1.1 Structurer une offre d'accueil généraliste et social pour tous</p> <p>OG. 1.2 Développer la visibilité du centre social sur le quartier</p> <p>OG. 1.3 Favoriser la lisibilité du concept centre social</p>	<p>OP. 1.1 Mettre en place une offre d'accueil adaptée : aux usagers, aux habitants, aux partenaires</p> <p>OP. 1.2 Développer la démarche d'aller-vers et animer hors-les-murs pour communiquer autrement auprès de tous les acteurs</p> <p>OP. 1.3 Proposer des temps d'échanges de pratiques à tous les acteurs ; afin de faciliter aux acteurs la compréhension des concepts centre social</p>	<p>Action 1 Renforcer l'accueil en lien avec la vie de quartier et le concept du centre social</p> <p>Action 2 Contribuer à l'animation du quartier</p>
<p>Orientation 2</p> <p>MIEUX VIVRE ENSEMBLE</p>	<p>OG. 2.1 Œuvrer pour l'autonomie des personnes en permettant à tous l'accès aux droits ; en particulier les publics les plus vulnérables</p> <p>OG. 2.2 Développer des liens de solidarité entre les habitants</p> <p>OG. 2.3 Favoriser le lien social sur le quartier et au-delà</p>	<p>OP. 2.1 Développer un maillage partenarial sur le territoire en recensant les besoins des usagers / habitants et en identifiant les ressources</p> <p>OP. 2.2 Soutenir et renforcer les actions d'entraide et d'échange de savoirs</p> <p>OP. 2.3 Favoriser les rencontres entre tous les habitants notamment grâce aux animations hors-les-murs et de valorisation du territoire</p>	<p>Action 3 Conforter l'accès aux droits</p> <p>Action 4 Développer les actions interculturelles et intergénérationnelles</p>

Animation Globale et Coordination			
ORIENTATION	OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION
Orientation 3 VERS L'ENGAGEMENT CITOYEN	OG. 3.1 Développer la culture du pouvoir d'agir OG. 3.2 Favoriser la participation citoyenne OG. 3.3 Valoriser les initiatives contribuant au développement social et local	OP. 3.1 Mettre en place un plan de formation sur les notions de pouvoir d'agir et d'engagement citoyen OP. 3.2 Impulser des débats, échanges de savoirs et de pratiques autour des concepts (participation, éducation populaire, centre social...) OP. 3.3 Proposer un accompagnement des acteurs dans la participation et la prise d'initiative	Action 5 Développer le pouvoir d'agir par la formation des acteurs Action 6 Créer des espaces de débat Action 7 Valoriser les compétences des habitants et des bénévoles

Animation Collective Famille			
ORIENTATION 1	OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION
Orientation 4 ACCOMPAGNER LES PARENTS	OG. 4.1 Accompagner les parents dans leur rôle éducatif OG. 4.2 Soutenir les parents ; notamment ceux en situation de vulnérabilité (jeunes parents, parents jeunes, monoparentales) OG. 4.3 Favoriser la cohésion intra-familial	OP. 4.1 Mettre en place un accueil inclusif ; avec une démarche d'allers-vers les parents et les partenaires (hors-les-murs) OP. 4.2 Développer un réseau partenarial permettant un meilleur accompagnement des parents à tous les âges de leur(s) enfant(s) OP. 4.3 Proposer une offre d'activité (Culture / Loisirs / sport) pour tous ; en facilitant l'accès aux familles les plus éloignées, dans une démarche participative OP. 4.5 Proposer un accompagnement des acteurs dans la compréhension des concepts liés à la famille	Action 8 Développer le lien intra-familial Action 9 Proposer un accompagnement et un soutien aux parents dans leur rôle éducatif Action 10 Favoriser l'épanouissement des parents

CONCLUSION

CONCLUSION

L'étape de préfiguration nous a conforté sur les problématiques repérées il y a un an. Le diagnostic a été précisé grâce à l'implication de nouveaux habitants dans les temps de concertations, les animations et activités.

Une démarche pédagogique et artistique a été conduite par une équipe de 2 ethnologues durant la période de concertation. Le centre social souhaite poursuivre cette démarche autour des sujets de la mémoire du quartier et des représentations.

Les animations de quartier qui se multiplient ont démontré la nécessité de maintenir ces temps d'échanges conviviaux entre habitants et d'accroître les réseaux d'entraide ; le public jeune prenant une part importante dans cette dynamique.

Le soutien à la parentalité est une préoccupation de chaque acteur. Ce projet social a l'ambition de porter une attention particulière à l'accompagnement de tous les parents, et plus spécifiquement les parents en situation de vulnérabilité. Le postulat de départ de notre approche est que chaque forme de parentalité constitue une richesse dans sa singularité. La rencontre, l'entraide et la participation des familles peuvent être des leviers d'un mieux vivre ensemble.

L'Animation Collective Famille constitue donc un axe « fort » de ce projet social. Notre vocation est de proposer un accueil bienveillant et émancipateur à chacun des usagers / habitants, ainsi qu'à tous les parents ; les parents d'enfants en bas âge, les parents jeunes ou les jeunes parents, mais également les parents d'adolescent ou les mono-parents. Ceci grâce à une pédagogie au service du pouvoir d'agir et comme levier du changement social.

En éducation, comme dans bien des domaines, *c'est la marge qui fait la page*¹. C'est dans les « banlieues » des grands systèmes que s'inventent les solutions qui permettent de penser les pratiques et les institutions de demain².

C'est ainsi que le centre social Lucie et Raymond AUBRAC souhaite contribuer à l'écriture de cette nouvelle page de l'histoire de la ville de Savigny-le Temple et du quartier des Droits de l'Homme et de la Résistance.

Enfin, ce projet social représente la clé de voûte de l'action à venir durant ce premier agrément. Son élaboration a surtout été le prétexte à une véritable dynamique participative. La ville de Savigny-le-Temple s'est donné les moyens d'entreprendre cette démarche de co-construction en y associant tous les acteurs : les habitants, les associations, les partenaires et les professionnels. Cette collaboration est l'authentique plus-value. Le centre social Lucie et Raymond AUBRAC s'engage à poursuivre cette approche.

Nous remercions toutes les acteurs qui ont contribué à ce travail, et tout particulièrement les habitants.

¹ Formule de Jean-Luc Godard

² Pédagogues de l'extrême, l'éducabilité à l'épreuve du réel – dirigé par Philippe Meirieu

Fiche action n°1 :**« Développer un accueil ouvert au quartier »**

OBJECTIF GENERAL

- Structurer une offre d'accueil social généraliste pour tous

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Mettre en place une offre d'accueil adapté aux usagers, aux habitants et aux partenaires

PUBLIC CIBLE

Usagers, habitants et partenaires

FREQUENCE DE L'ACTION

Tout au long de l'année

CONTENU DE L'ACTION

L'accueil en centre social est un des piliers du projet social. Il doit faire l'objet d'une attention de toute l'équipe et se décline en plusieurs actions stratégiques :

- L'aménagement de l'espace d'accueil ;
- La création d'outils de recensement des demandes ;
- Le développement d'un espace d'informations valorisant les projets en cours ;
- La formation de l'agent d'accueil afin qu'il soit réceptif aux attentes et envies des habitants, au-delà de la seule communication d'informations ;
- La mobilisation des partenaires dans la création d'un espace commun.

MODALITES D'EVALUATION

Bilan qualitatif lors des instances

Outils de suivi à l'accueil

INDICATEURS EVALUATION

Nombre de nouveaux adhérents

Nombre de sollicitations des partenaires

Recensement des motifs des demandes à l'accueil

PARTENAIRE / MOYENS

Ensemble de l'équipe du centre social

NIVEAU DE PARTICIPATION

- La **présence, consommation** de service ou d'activités ;
- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;

« Contribuer à l'animation du quartier »

OBJECTIF GENERAL

- Développer la visibilité du centre social sur le quartier
- Favoriser la lisibilité du concept centre social

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer la démarche d'aller-vers
- Animer hors les murs pour communiquer autrement

PUBLIC CIBLE

Habitants

FREQUENCE DE L'ACTION

Fréquence régulière

CONTENU DE L'ACTION

Au-delà de l'aspect festif et convivial des animations de quartier, il s'agit d'évènements qui contribuent à la rencontre des publics, à rompre l'isolement, à développer des réseaux d'entraide et à réinvestir l'espace public. Ils permettent également d'échanger sur l'évolution du centre social et le renforcement d'une appropriation collective du projet.

Ils se concrétisent sous forme de :

- Fêtes de quartier telles que le Carnaval, des repas partagés en extérieur
- Animations hors les murs sur les espaces publics tels que la Place des Doits de l'homme, le Parc urbain, l'esplanade de la médiathèque, sorties d'école
- Rencontres au sein des structures accueillant des publics spécifiques

MODALITES D'EVALUATION

Bilan qualitatif lors des instances (comité d'usagers)
Questionnaires

INDICATEURS

Evolution du nombre d'adhérents
Evolution du nombre de prise d'initiatives
Impact du centre social sur la vie de quartier

PARTENAIRE / MOYENS

Partenaires éducatifs et sociaux
Associations

NIVEAU DE PARTICIPATION

- La **présence, consommation** de service ou d'activités ;
- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;
- La **collaboration** « permanente » et la prise de responsabilité ;

« Conforter l'accès aux droits »

OBJECTIF GENERAL

- Œuvrer pour l'autonomie des personnes en permettant à tous l'accès aux droits ; en particulier les publics les plus vulnérables

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Développer un maillage partenarial sur le territoire en recensant les besoins des usagers / habitants et en identifiant les ressources
 - Soutenir et renforcer les actions d'entraide et d'échanges de savoirs

PUBLIC CIBLE

Tout habitant

FREQUENCE DE L'ACTION

Au quotidien

CONTENU DE L'ACTION

La France Services a répondu à un besoin sur le quartier ; elle est également un observatoire pour identifier les problématiques à travailler telles que le non-recours aux droits, l'illectronisme,

La structure permettra de déployer un réseau de partenaires réactif sur les questions d'accès aux droits, en particulièrement sur les droits liés à la santé. Un espace est dédié aux permanences.

L'équipe du centre social, avec l'appui de ses partenaires, déploiera des actions collectives afin de favoriser l'entraide entre les habitants.

MODALITES D'EVALUATION

Rapport d'activités France Services
Suivi d'activités

INDICATEURS

Nombre de personnes accompagnées et en autonomie
Nombre d'actions collectives menées

PARTENAIRE / MOYENS

Partenaires sociaux et institutionnels

NIVEAU DE PARTICIPATION

- La **présence, consommation** de service ou d'activités ;
- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;

« Développer les actions interculturelles et intergénérationnelles »

OBJECTIF GENERAL

- Développer des liens de solidarité entre les habitants et favoriser le lien social sur le quartier

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Favoriser les rencontres entre tous les habitants, notamment grâce aux animations hors les murs et de valorisation du territoire

PUBLIC CIBLE
Habitants

FREQUENCE DE L'ACTION
Trimestriel (a minima)

CONTENU DE L'ACTION

Dans la continuité des animations, il s'agit d'aller plus loin sur l'interconnaissance des habitants et de pouvoir lever les préjugés en partant des représentations de chacun. Ceci passera par des partenariats avec les associations pour mieux connaître les cultures de chaque communauté à travers des ciné-débats, des ateliers culinaires, des expositions. Ceci passera également par des rencontres entre les générations en s'appuyant sur des activités prétextes pour favoriser la transmission.

MODALITES D'EVALUATION
Bilan qualitatif lors des instances
Point avec les autres services

INDICATEURS D'EVALUATION
Nombre de participants
Nombre de prise d'initiatives et propositions des associations
Nombre d'actions réalisées

PARTENAIRE / MOYENS
Associations
Services jeunesse et vie associative

NIVEAU DE PARTICIPATION

- La **présence, consommation** de service ou d'activités ;
- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;
- La **collaboration** « permanente » et la prise de responsabilité ;
- La **contribution au processus de décision**

« Développer le pouvoir d'agir par la formation des acteurs »

OBJECTIF GENERAUX

- Développer la culture du pouvoir d'agir
- Favoriser la participation citoyenne

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place un plan de formation sur les notions de pouvoir d'agir et d'engagement citoyen
- Impulser des débats, échanges de savoirs et de pratiques autour des concepts

PUBLIC CIBLE

Public adulte

FREQUENCE DE L'ACTION

Rencontre annuelle de type séminaire

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit de réunir une fois par an l'ensemble des acteurs du centre social (équipe salariée, bénévoles, partenaires) autour d'une thématique commune sur le pouvoir d'agir. Ceci donnera l'impulsion pour le bon déroulement des instances de gouvernance de la structure ainsi que sur la posture professionnelle et bénévole, tout au long de l'année.

MODALITES D'EVALUATION

Entretiens individuels

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de participants
Impact sur la participation aux instances
et le bénévolat

PARTENAIRES / MOYENS

Fédération des centres sociaux
Fédération des foyers ruraux
IUT – Carrières sociales

NIVEAU DE PARTICIPATION

- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;
- La **collaboration** « permanente » et la prise de responsabilité ;
- La **contribution au processus de décision**

« Créer des espaces de débats »

OBJECTIFS GENERAUX

- Développer la culture du pouvoir d'agir
- Favoriser la participation citoyenne

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Impulser des débats, échanges de savoirs et de pratiques

PUBLIC CIBLE

Tous les habitants

FREQUENCE DE L'ACTION

Mensuel

CONTENU DE L'ACTION

Le centre social est un espace d'échanges et de socialisation au cœur du quartier.

Au-delà des thématiques propres aux actions menées sur la structure (parentalité, accès aux droits, entraide), les habitants sont demandeurs d'être associés aux décisions prises sur leur quartier et le développement de projets collectifs tels que l'aménagement des espaces publics, le partenariat avec les établissements scolaires, le déploiement de réseaux de solidarité.

Cette dynamique de débats se joue également à l'accueil de la structure et sur des moments plus informels grâce à une posture ouverte de l'équipe.

MODALITES D'EVALUATION

Questionnaires
Bilan qualitatif lors des instances

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de rencontres
Nombre de participants

PARTENAIRE / MOYENS

Fédération des centres sociaux
Fédération des foyers ruraux
UNICEF – Ville Amie des Enfants

NIVEAU DE PARTICIPATION

- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;
- La **collaboration** « permanente » et la prise de responsabilité ;
- La **contribution au processus de décision**

« Valoriser les compétences des habitants et des bénévoles »

OBJECTIF GENERAUX

- Favoriser la participation citoyenne
- Valoriser les initiatives contribuant au développement social local

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Proposer un accompagnement des acteurs dans la participation et la prise d'initiatives

PUBLIC CIBLE

Habitants, bénévoles
En particulier les jeunes

FREQUENCE DE L'ACTION

Au quotidien

CONTENU DE L'ACTION

Cette action prend une dimension individuelle et collective. Au niveau collectif, des outils participatifs seront disposés à l'accueil des structures afin de favoriser la participation de tout habitant. Ceci favorisera la prise d'initiative d'habitants et des propositions de bénévolat pour des activités, des animations ou autre type d'actions.

Le réseau d'échanges de savoirs permettra d'apporter un cadre à une partie des propositions faites.

Un accompagnement individuel sur la base d'un livret de suivi sera mis en place pour chaque bénévole ; il garantira la montée en compétences.

MODALITES D'EVALUATION

Entretiens individuels
Bilan qualitatif lors des instances

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de nouvelles initiatives et d'actions concrètes proposées

PARTENAIRE / MOYENS

Fédération des centres sociaux
Fédération des foyers ruraux
UNICEF – Ville Amie des Enfants
Services municipaux (Service urbanisme, service jeunesse...)

NIVEAU DE PARTICIPATION

- La **présence, consommation** de service ou d'activités ;
- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;
- La **collaboration** « permanente » et la prise de responsabilité ;
- La **contribution au processus de décision**

« Développer le lien intra familial »

OBJECTIFS GENERAUX

- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
 - Favoriser la cohésion intrafamiliale

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Proposer une offre d'activité (Culture / Loisirs / sport) pour tous en facilitant l'accès aux familles les plus éloignées, dans une démarche participative
- Proposer un accompagnement des acteurs dans la compréhension des concepts liés à la famille.

PUBLIC CIBLE

Famille « élargie » (grands-parents, beaux-parents...)

FREQUENCE DE L'ACTION

Bimensuel
Durant les périodes de vacances scolaires

CONTENU DE L'ACTION

L'enjeu est de permettre à l'ensemble de l'environnement de l'enfant de participer à sa socialisation et à son éducation. En effet le principe de co-éducation à émerger dès le départ de la concertation avec les habitants, et est resté, en filigrane, tout au long du processus de co-construction de ce projet social.

Il s'agit, entre autres, d'offrir une variété d'activités accessibles aux familles contemporaines ; donc d'accompagner toutes les formes de parentalité qui se présentent. Parents d'abord, mais aussi grands-parents, beaux-parents ou tout autre acteur contribuant à l'éducation des enfants. L'activité sera alors le prétexte à l'échange et à transmission. Une démarche pédagogique et une attention particulière sera portée afin que chacun puisse prendre sa place dans le respect de tous.

Au-delà d'éveiller l'intérêt de partager l'activité, l'ambition du centre social est d'amener progressivement les familles à participer à la vie du centre, à la réappropriation du territoire. Tous les éléments de la vie de groupe (assiduité, ponctualité, responsabilités...) seront pris en considération tels que des sujets ouverts au débat et méritant une approche éducative et bienveillante.

MODALITES D'EVALUATION

Bilan qualitatif lors des ateliers et activités familles

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de participants
Nombres d'activité proposée et co-construite

PARTENAIRES

Equipement culturels et socio-éducatifs de la commune
IRTS (filière ES, AS)

NIVEAU DE PARTICIPATION

- La **présence, consommation** de service ou d'activités ;
- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;
- La **collaboration** « permanente » et la prise de responsabilité ;
- La **contribution au processus de décision**

« Proposer un accompagnement et un soutien aux parents dans leur rôle éducatif »

OBJECTIF GENERAUX

- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Mettre en place un accueil, une démarche d'aller-vers les parents et les partenaires
- Développer un réseau partenarial permettant un meilleur accompagnement des parents à tous les âges de leurs enfants.

PUBLIC CIBLE

Tous les parents
En particulier les jeunes parents, les parents jeunes, les familles monoparentales, ainsi que les parents d'adolescents

FREQUENCE DE L'ACTION

Au quotidien
Actions collectives régulières

CONTENU DE L'ACTION

Cette action consiste dans un premier temps à permettre aux habitants d'identifier le centre social comme un lieu ressources pour tous les parents, quelque soit leur questionnement ou préoccupation. Le préalable indispensable pour le centre social sera d'aller à la rencontre des lieux propices à la rencontre de parents

L'idée est de considérer tous les habitants comme étant capables d'être solidaires, repérer les situations préoccupantes et ainsi être un premier relais d'orientation des familles en situation de vulnérabilité.

Le centre social à lui seul ne peut se substituer aux professionnels intervenant dans des champs d'actions spécifiques tels que les violences intrafamiliales par exemple. Il convient donc de poursuivre le maillage partenarial avec les acteurs locaux afin de permettre une articulation cohérente des dispositifs existants. Ensuite, il s'agira de recenser les situations dans le but de co-construire des actions collectives, d'organiser des permanences ou de faciliter l'orientation. Enfin le centre social s'efforcera de favoriser l'intégration des familles dans leur environnement (en renforçant les dispositifs existants comme le CLAS).

MODALITES D'EVALUATION

Bilan qualitatif lors des instances
Point avec les autres partenaires

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre d'orientation et de permanences
Nombre d'actions réalisées

PARTENAIRE / MOYENS

Partenaires locaux du service
Établissements scolaires
Associations

NIVEAU DE PARTICIPATION

- La **présence, consommation** de service ou d'activités ;
- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;

« Favoriser l'épanouissement des parents »

OBJECTIF GENERAUX

Favoriser la cohésion intra-familiale

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Proposer un accompagnement des acteurs dans la compréhension des concepts liés à la famille
- Mettre en place un accueil, une démarche d'aller-vers les parents et les partenaires

PUBLIC CIBLE

Les parents
Les acteurs de la communauté éducative

FREQUENCE DE L'ACTION

Bimensuel
Quotidien

CONTENU DE L'ACTION

Il s'agit principalement de valoriser les compétences du parent afin de lui permettre la prise de recul nécessaire à l'appréhension de son rôle de parent.

Les ateliers proposés peuvent varier : conférence autour des compétences de développement personnel, activité de bien-être permettant une pratique sportive, activité d'échanges et de débat permettant aux parents de porter un regard croisé sur leurs pratiques.

La posture d'écoute active et bienveillante du professionnel sera un des principaux leviers permettant aux parents de prendre pleinement conscience de leurs compétences parentales et de développer leur sentiment d'efficacité personnel.

Il s'agira également de favoriser un accueil quotidien et bienveillant des parents leur permettant d'envisager le centre social comme un relais d'écoute et d'échange sans jugement. Une attention sera portée à la prévention de l'épuisement parental.

Il sera également proposé des activités de proximité aux enfants seuls, permettant ainsi aux enfants et aux jeunes de se sociabiliser dans un cadre éducatif sécurisant ; et permettant également aux parents de s'autoriser des moments de répit.

MODALITES D'EVALUATION

Bilan qualitatif lors des ateliers et activités familles

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de participants
Nombres d'ateliers

PARTENAIRE / MOYENS

Intervenants extérieurs
Professionnels de la communauté éducative
Services municipaux (éducation, jeunesse)

NIVEAU DE PARTICIPATION

- La **présence, consommation** de service ou d'activités ;
- L'**implication** dans une instance d'information et de consultation ;
- La **contribution momentanée** à une activité ou un projet collectif ;

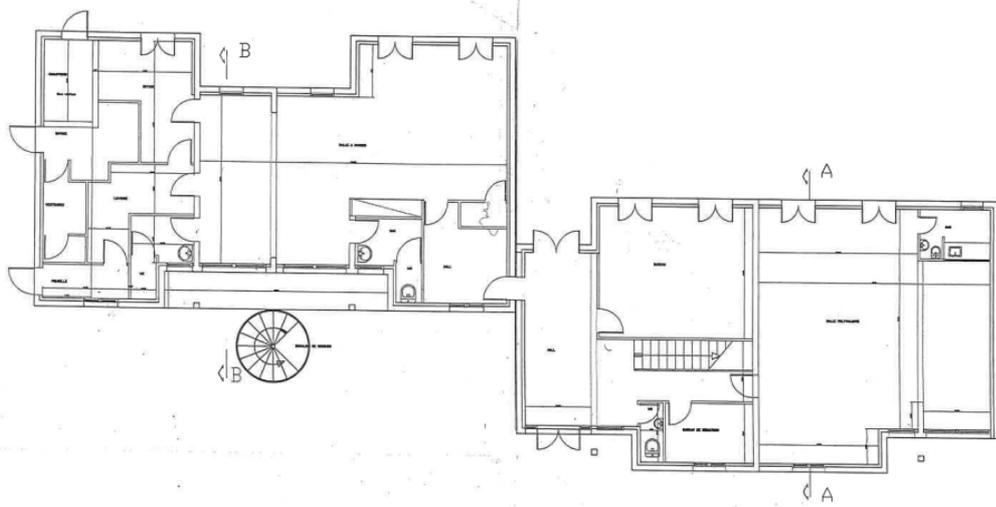
BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT Centre social Lucie et Raymond Aubrac Année 2024

BUDGET PRÉVISIONNEL du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES		PRODUITS	
60 Achats	11 000	70623 Prestation de service reçue de la Caf	88 000
61 Services extérieurs	4 000	70624 Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
62 Autres services extérieurs	12 500	70641 Participations familiales (ou participation des usagers) déductibles de la PS	
63A Impôts, taxes liés aux frais de personnel	148 500	70642 Participations familiales (ou participation des usagers) non déductibles de la PS	3000
63B Autres impôts et taxes		708 Produit des activités annexes	
64 Frais de personnel	388 500	741 Subvention et prestation de service versées par l'Etat	5000
		744 Subvention et prestation de services communales	468 500
65 Autres charges de gestion courante		75 Produits de gestion	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		78 Reprise amortissement, dépréciations et provisions	
69 Impôts sur les bénéfices		79 Transfert de charges	
TOTAL CHARGES	564 500€	TOTAL PRODUITS	564 500,00 €
86 Contributions volontaires		87 Contrepartie, contributions à titre gratuit	
TOTAL CHARGES ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	564 500,00 €	TOTAL PRODUITS ET CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT	564 500,00 €

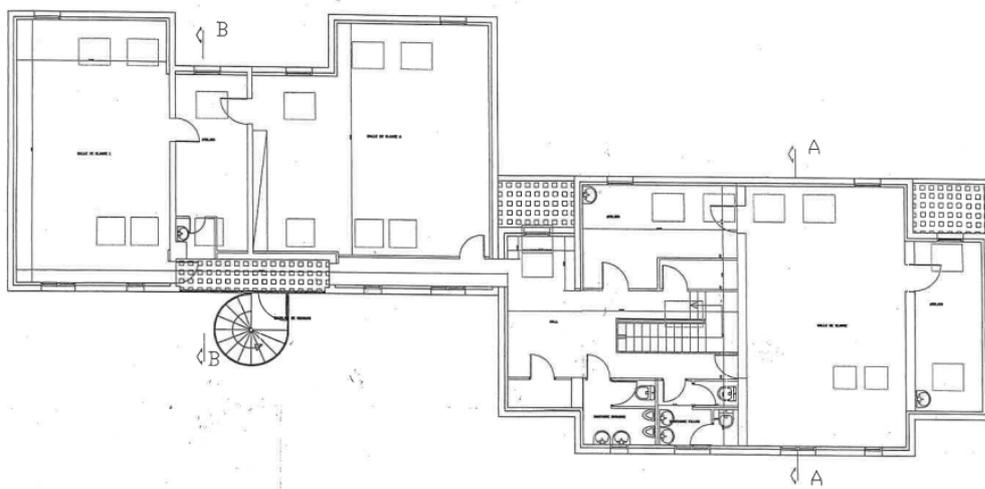
RELAIS DE QUARTIER LUCIE ET RAYMOND AUBRAC

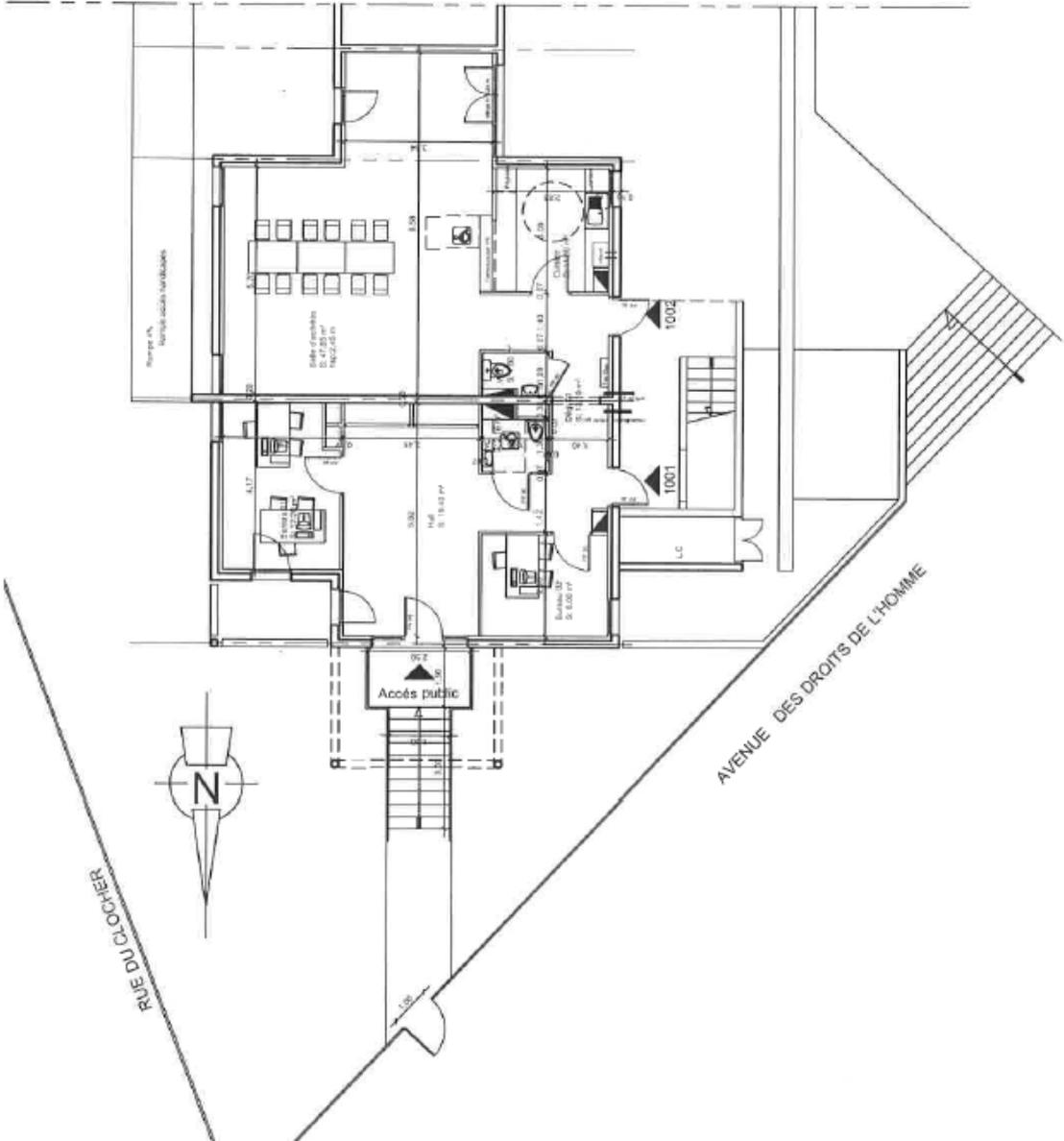
Rez de chaussée



RELAIS DE QUARTIER LUCIE ET RAYMOND AUBRAC

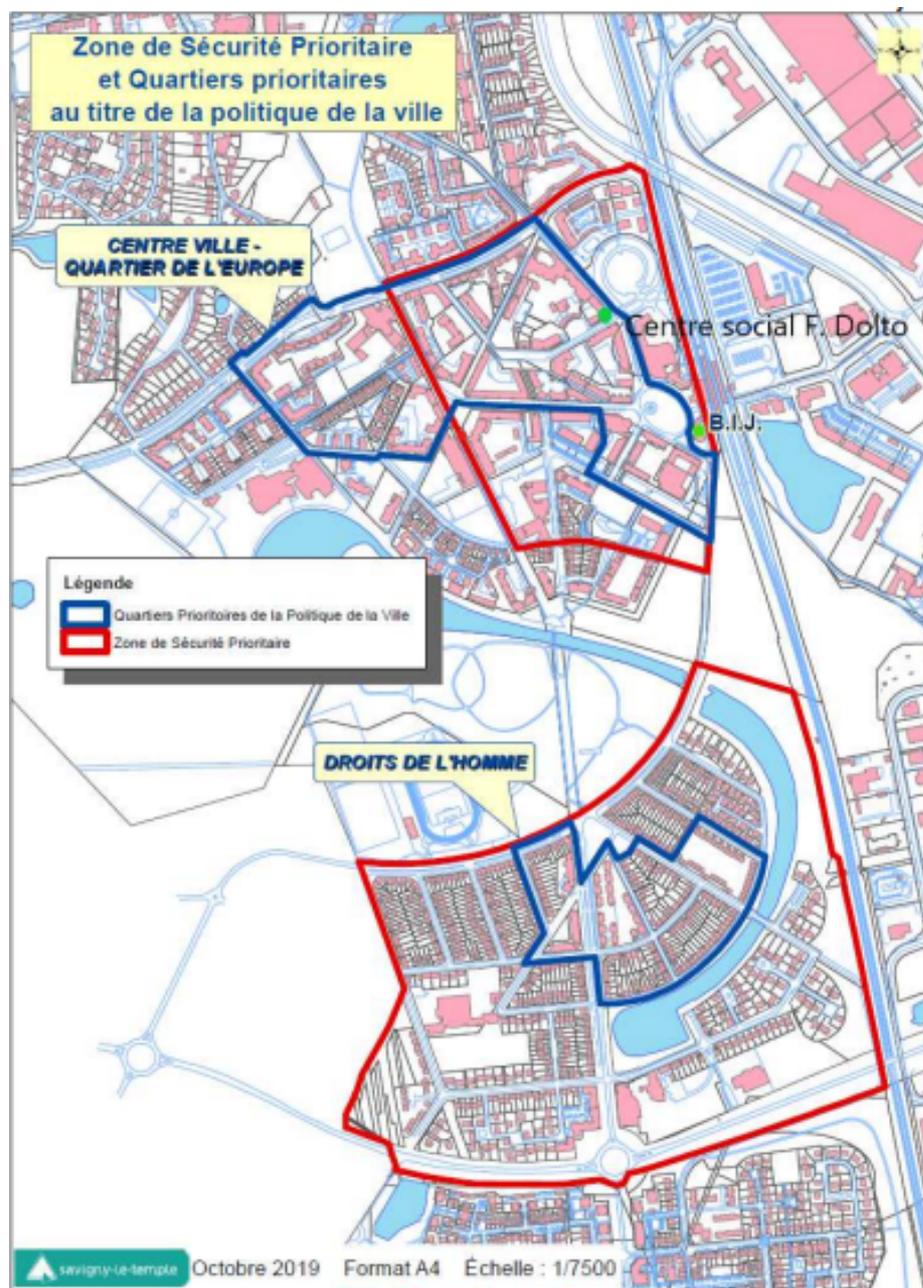
1^{er} Etage





PLAN ETAT PROJETE - échelle 1/100°

CARTE POLITIQUE DE LA VILLE



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacun et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrié et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

